

PROVINCE DE NAMUR

***VILLE DE
ROCHEFORT***

**RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LE
BUDGET DE L'EXERCICE 2006**

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
CONSIDERATIONS LIMINAIRES	4
<u>Première partie : Le service extraordinaire</u>	7
1. LES INVESTISSEMENTS - Dépenses extraordinaires (D. E.)	
Tableau synthétique	8
1.1. Administration générale	9
1.2. Incendie	9
1.3. Communication (voirie – cours d'eau - espaces publics)	9
1.4. Economie – Tourisme – Eau	10
1.5. Enseignement	11
1.6. Culture – Sports – Loisirs – Bibliothèques	11
1.7. Cultes	12
1.8. Aide sociale – Soins de santé	12
1.9. Salubrité publique – Urbanisme – Logement	13
1.10. Le total des dépenses extraordinaires	14
2. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – Recettes extraordinaires (R.E.)	
2.1. Ventilation économique des recettes extraordinaires (tableau)	15
2.2. Tableau comparatif des sources de financement	15
2.3. Commentaires	15

<u>Deuxième partie : Le service ordinaire</u>	17
<u>Préambule</u>	18
3. LES DEPENSES D'EXPLOITATION – Dépenses ordinaires (D.O.)	
Tableaux de synthèse et graphiques généraux	19
3.1. Ventilation économique des dépenses ordinaires	23
3.1.1. Les dépenses consacrées au personnel	23
3.1.2. La dette communale	24
3.1.3. Les dépenses de fonctionnement	27
3.1.4. Les dépenses de transferts	29
3.1.5. Les provisions pour risques et charges	30
3.1.6. La Police	30
3.1.7. Les prélèvements pour les fonds de réserve	31
3.1.8. Les exercices antérieurs	31
3.2. Ventilation fonctionnelle des dépenses ordinaires	32
3.3. Le total des dépenses ordinaires	33
4. LES REVENUS COURANTS – Recettes ordinaires (R.O.)	
Tableaux de synthèse et graphiques généraux	35
4.1. Les transferts	38
4.1.1. Le chiffre global	38
4.1.2. Les impôts	38
4.1.3. Les subventions ordinaires	40
4.1.4. Le remboursement de sa dette par l'Etat	42
4.2. Les prestations	42
4.3. La dette	43
4.4. Les prélèvements	44
4.5. Le total des recettes ordinaires (variations)	45
5. LA SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE	46
6. LE RESULTAT BUDGETAIRE	49

CONSIDERATIONS LIMINAIRES

1. Le budget

- 1.1. Le budget est un document politique. Il traduit en chiffres les choix des instances dirigeantes de la commune. En effet, leurs choix :
- d'une part, se concrétisent dans des projets lesquels engendrent des dépenses et
 - d'autre part, requièrent des moyens financiers dont l'origine doit être précisée.
- De la sorte, le budget constitue un guide annuel pour l'administration de la commune.
- 1.2. Le budget est un acte d'autorisation. Le Conseil communal donne l'autorisation au Collège des Bourgmestre et Echevins, organe exécutif, d'effectuer les dépenses et de percevoir les recettes limitativement spécifiées dans le budget, sans que les crédits ne créent de droits ou d'obligations (en effet, sauf exceptions, des actes d'exécution sont prescrits par la loi communale ou par d'autres législations, par exemple en matière de marchés publics).
- 1.3. Les données du budget ont un caractère prévisionnel. Le budget ne contient pas de recettes ou de dépenses effectives mais bien des estimations les plus précises possible de celles-ci.
- 1.4. Le budget constitue un instrument de gestion. Il fixe les limites à ne pas dépasser (dépenses) et les objectifs atteindre (recettes) au cours d'un exercice.
En fin d'exercice, la comparaison avec les éléments du compte au travers de différents indicateurs permet de jauger la manière dont il a été exécuté.
- 1.5. Depuis 1995, la comptabilité budgétaire a été améliorée en une « nouvelle comptabilité communale » (NCC). Elle s'est ainsi vu adjoindre une comptabilité générale dont l'apport est certain, spécialement dans la prise en compte d'une dimension patrimoniale (valorisations, bilan, ...).
Cependant, même dans ce nouveau cadre, le budget est resté la pierre angulaire de la comptabilité communale :
- la liaison vers la comptabilité générale se fait de manière automatisée (informatisée) au départ du code économique de l'article budgétaire
 - la comptabilité générale enregistre la mise en oeuvre du budget. C'est ainsi que l'on parle d'« exécution du budget » pour désigner les opérations comptables proprement dites.
- Une commune se différencie à maints égards d'une entreprise privée. Une compréhension correcte des finances communales requiert en conséquence :
- d'en considérer toutes les facettes, qu'elles soient budgétaires ou comptables, et les spécificités (ex. régime fiscal, domanialité publique, ...)
 - de ne pas perdre de vue les objectifs : non pas le profit mais le service public, l'intérêt général.
- 1.6. La NCC attend toujours d'être enrichie d'un volet analytique. Sans attendre une hypothétique modification législative, les fonctionnalités offertes par le nouveau logiciel de comptabilité utilisé à partir du 1^{er} janvier 2006 vont faciliter le calcul des coûts de fonctions ou sous-fonctions particulières du budget, de tels services ou de tels éléments du patrimoine.

- 1.7. Enfin, d'un point de vue plus formel, rappelons que les documents budgétaires comprennent obligatoirement :
- les budgets ordinaire et extraordinaire proprement dits, présentés en deux livrets distincts ; ceux-ci contiennent en tête le tableau de synthèse (qui permet d'inscrire dans le corps du budget le résultat escompté de l'exercice précédent), ensuite l'ensemble des prévisions de recettes et de dépenses en regard les unes des autres (corps du budget) et, enfin, des tableaux récapitulatifs
 - les annexes qui justifient les principaux crédits, facilitent et éclairent la lecture du budget
 - l'avis de la commission instaurée par l'article 12 du RGCC qui donne un avis sur la légalité et les implications financières prévisibles du projet de budget.
- En outre, le budget est accompagné :
- du présent rapport de synthèse
 - de la note de politique générale et financière de la commune
 - du rapport sur la situation de l'administration et des affaires de la commune.

2. Le rapport de synthèse

- 2.1. Comme il se doit, s'agissant d'analyser des données chiffrées, la prudence est de mise dans l'interprétation.
- 2.2. En outre, il faut bien évidemment garder à l'esprit les caractéristiques propres d'un document budgétaire (voir point 1), et en particulier son caractère prévisionnel.
- 2.3. Les spécificités de Rochefort doivent être prises en compte dans toute tentative d'analyse.
En effet, les caractéristiques démographiques, socio-économiques, environnementales, historiques, etc., influent de manière positive ou négative, tantôt sur les recettes tantôt sur les dépenses, et le plus souvent sur les deux.
A titre indicatif, on peut mentionner les particularités suivantes :
- la gestion par la Ville de la distribution d'eau sur une partie de son territoire
 - la concession d'un abattoir public
 - la construction d'une nouvelle maison de repos
 - la croissance démographique et la structure démographique
 - le ramassage des déchets ménagers par les services de la Ville.
- 2.4. Par ailleurs, certaines variations de crédits peuvent être liées à des événements non récurrents (octroi d'un subside exceptionnel ou d'une avance, bénéfices exceptionnels, ...).
- 2.5. Afin de permettre une évaluation de la situation financière, plusieurs tableaux ont été élaborés dans le présent rapport ; ceux-ci synthétisent des données des exercices antérieurs et/ou des montants moyens de communes similaires.
Une partie des données provient du document établi le 13.12.2005 par Dexia Banque S.A. et intitulé «Profil financier individuel de Rochefort». Cette étude compare notamment les recettes et dépenses de Rochefort à celles de communes similaires ⁽¹⁾ ainsi qu'aux moyennes provinciales et régionales (Liège et Charleroi non compris).

⁽¹⁾ Dexia Banque a utilisé 101 indicateurs afin de définir 13 catégories (« clusters ») de communes wallonnes. Ces clusters regroupent des communes wallonnes possédant un profil similaire en termes démographiques, économiques et sociaux. L'objectif est « de fournir un cadre de référence pertinent pour la comparaison des états financiers des communes ».

Rochefort est ainsi classée dans un cluster regroupant les communes décrites comme suit : « Petites communes-centres des provinces de Luxembourg et de Namur dont l'activité dominante reste le secteur primaire (agriculture

2.6. Deux remarques plus techniques :

- afin de faciliter la comparaison, les chiffres relatifs aux exercices antérieurs à 2002 ont été convertis en euros.
- dans les tableaux, certaines discordances non significatives peuvent apparaître consécutivement aux arrondis (totalisation de pourcentages, ...).

et forêt) et le tourisme. Elles sont notamment caractérisées par une certaine « attractivité » résultant d'un bon niveau d'équipement tertiaire tant public (administration, écoles, hôpitaux) que privé (commerces, hôtels, restaurants, ...).

Pour plus d'informations, on peut utilement consulter l'article publié dans le « Bulletin du Crédit Communal », 52^e année, n° 205, 1998/3, pp. 17 à 43 (Typologie « socio-économique » des communes, par Arnaud DESSOY).

Première partie :
Le Service extraordinaire

1. LES INVESTISSEMENTS - Dépenses extraordinaires (D.E.)

La synthèse chiffrée des investissements figure dans le tableau récapitulatif des dépenses extraordinaires, qui suit la liste détaillée des articles du budget extraordinaire (pp. 2 et 3).

Les prévisions budgétaires pour l'année 2006, regroupées par ensembles fonctionnels cohérents, sont présentées ci-après:

Exercice 2006 - Dépenses extraordinaires	Montant	Pourcentage	Dép./hab.
Administration générale	332.000	3,33 %	27,68
*patrimoine (124)	303.000	3,04 %	25,26
*administration (100/104/133)	29.000	0,29 %	2,42
Incendie	168.500	1,69 %	14,05
Communication (voirie - cours d'eau - espace public) (421 et 766)	1.861.000	18,69 %	155,15
Economie - Tourisme - Eau	1.842.500	18,51 %	153,61
*tourisme (561/562/563/569)	1.150.000	11,55 %	95,87
*eau (874)	587.500	5,90 %	48,98
*autres activités économiques (530)	55.000	0,55 %	4,59
*sylviculture (640)	50.000	8,95 %	4,17
Enseignement	103.500	1,04 %	8,63
Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque	1.169.650	11,75 %	97,51
*sports (764)	809.000	8,13 %	67,44
*culture (762/767/771)	333.500	3,35 %	27,80
*autres (761/765/773)	27.150	0,27 %	2,26
Cultes	466.500	4,69 %	38,89
Aide sociale - Soins de santé	1.601.000	16,08 %	133,47
Salubrité publique - Urbanisme - Logement	1.853.500	18,62 %	154,52
*logement (922)	837.000	8,41 %	69,78
*eaux usées (877)	597.000	6,00 %	49,77
*développement rural (930)	382.000	3,84 %	31,85
*cimetières (878)	37.500	0,38 %	3,13
Dépenses non imputables	0	0,00 %	0,00
TOTAUX Exercice propre	9.398.150	94,39 %	783,51
Prélèvements	558.500	5,61 %	46,56
Exercices antérieurs	0,00	0,00 %	0,00
TOTAUX Budget global	9.956.650	100,00 %	830,07

La description détaillée des investissements se trouve au point 2 des annexes (PROGRAMME DETAILLE DES INVESTISSEMENTS ET DES MOYENS DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2006 – pp. 3 à 9).

Ne sont décrits ci-après que les principaux investissements programmés en 2006.

1.1. Administration générale

- Les services administratifs seront dotés de l'équipement complémentaire demandé (informatique, matériel de bureau, mobilier. Total : 28.000 EUR).
- Un crédit de 200.000 EUR est inscrit afin de pouvoir réaliser diverses acquisitions de terrains (emprises, terrains nécessaires à la mise en œuvre de lotissements à Wavreille et Jamblinne ou du P.C.A. de Montgauthier, ...).
- La Ville compte acquérir d'anciens ateliers appartenant à la SNCB dans le cadre d'une procédure de réhabilitation d'un site désaffecté situé à Jemelle, en hall sportif et espace d'informations touristiques et de location de vélos (SAED + rénovation urbaine) (90.000 EUR).
- 13.000 EUR permettront quelques travaux d'aménagement aux bâtiments communaux en vue de réaliser des économies d'énergie.

1.2. Incendie

Le remplacement d'une ambulance doit être programmé avec inscription budgétaire d'un montant de 150.000 EUR en 2006.

En outre, l'équipement du Service d'Incendie se poursuit avec :

- l'acquisition d'un système de gestion des appels dans le cadre du projet ASTRID (12.500 EUR)
- l'achat de matériel d'intervention (5.000 EUR)
- l'achat de mobilier (1.000 EUR).

1.3. Communication (voirie – cours d'eau – espaces publics)

1.861.000 EUR (18,69 %) du budget extraordinaire sont consacrés aux infrastructures dites de communication.

En ce domaine, pas moins de 10 projets figurent au Programme triennal 2004-2006 des investissements (P.T.R.) susceptibles d'être subventionnés par la Région Wallonne :

- aménagements des abords du S.T.C. (141.000 EUR)
- renouvellement d'ouvrages d'art (ponts et ponceaux) (192.500 EUR)
- modernisation de la rue de Gemeroye à Rochefort (111.000 EUR)
- entretien extraordinaire de la rue Saint-Roch à Eprave (295.000 EUR)
- entretien extraordinaire de la rue de la Chapelle à Rochefort (84.000 EUR)
- modernisation de la rue de Spolame à Wavreille (49.000 EUR)
- entretien extraordinaire de la rue des Escaliers à Jemelle (115.000 EUR)
- première phase de la modernisation de l'Impasse de la Brasserie et des rues du Fays et du Congo à Jemelle (322.000 EUR)
- modernisation de la rue Neuve à Rochefort (36.000 EUR)
- aménagements de convivialité, rue du Kiosque à Jemelle (53.000 EUR).

En outre, dans la mesure où les subsides régionaux seront obtenus, des voiries agricoles et des chemins forestiers (21.000 EUR) seront améliorés (80.000 EUR).

Comme chaque année, l'entretien extraordinaire d'infrastructures se poursuit :

- marquages routiers (10.000 EUR),
- voiries, trottoirs, fossés et trapillons (160.00 EUR).

Un crédit de 9.000 EUR permettra d'installer des dispositifs ralentisseur à Navaugle, Laloux et Auffe.

Un garde-corps sera placé autour de la fontaine de la place Théo Lannoy à Han-sur-Lesse (10.000 EUR) tandis que des bancs seront disposés en divers lieux publics (10.000 EUR).

Le Service Technique Communal bénéficie des moyens nécessaires à la réalisation de ses missions :

- achat d'un nouveau tracteur-tondo (100.000 EUR)
- matériel d'exploitation (total des fonctions 421 et 766 : 47.500 EUR)
- mobilier (2.500 EUR).

1.4. Economie –Tourisme – Eau

Cette rubrique regroupe les secteurs liés aux activités économiques.

1.4.1. Tourisme

Les dépenses en matière d'équipements touristiques restent conséquentes (50.000 EUR). Ce montant sera consacré à la construction de nouvelles installations au camping communal de Rochefort. Ainsi, à la suite de la réalisation des infrastructures financées sur le budget 2005 (1.000.000 EUR), ce camping sera totalement restructuré afin de répondre aux nouvelles normes de confort (4 étoiles), avec une capacité doublée.

1.4.2. Eau

Seront entièrement financées par la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.) :

- la liaison entre les réservoirs de la Justice et de Han, avec bouclage vers Eprave et Lessive (200.000 EUR)
- la protection des zones de captage (25.000 EUR).

La partie « Distribution d'eau » :

- de chantiers de réfection de voirie inscrits à la fonction 421 (total : 96.000 EUR)
- de l'équipement des nouveaux lotissements communaux (fonction 922 – 60.000 EUR)

est budgétisée à la fonction 874 afin de bénéficier de la déductibilité de la TVA.

Les conduites d'eau de la rue Saint-Nicolas à Eprave seront remplacées avec installation d'un surpresseur (29.000 EUR).

Au besoin, d'autres travaux de distribution d'eau peuvent être envisagés (crédit de 110.000 EUR).

Un nouveau camion-benne sera acquis (50.000 EUR).

1.4.3. Economie

En 2006, 50.000 EUR seront consacrés aux aides communales au maintien ou à la création d'emplois durables ainsi qu'à la promotion des projets porteurs d'emplois.

Un montant de 5.000 EUR est mobilisé afin d'être en mesure de réaliser les infrastructures nécessaires à l'installation d'une entreprise nouvelle dans l'entité communale, si l'opportunité s'en présentait.

1.4.4. Sylviculture

Des travaux d'équipement, d'entretien et de plantation extraordinaires (50.000 EUR) seront exécutés sur un terrain boisé qui devrait être acquis en 2006 dans le cadre d'un échange.

1.5. Enseignement

En 2006, les travaux dans les bâtiments scolaires porteront :

- sur le renouvellement de la couverture d'une aile de l'école communale de Han-sur-Lesse (25.000 EUR)
- sur la rénovation des façades de la cour intérieure de l'école de Rochefort-centre (30.000 EUR)
- sur l'installation d'un nouveau chauffage à l'école communale fondamentale de Wavreille (16.000 EUR)
- sur la réalisation d'économie d'énergie (12.000 EUR)
- sur diverses interventions en fonction des besoins (10.000 EUR).

On rappellera que l'extension et la modernisation de l'école de Rochefort-centre, rue Reine Astrid (marché attribué en 1999 !) est toujours dans l'attente d'un subventionnement de la Communauté française.

Du mobilier et du matériel didactique seront acquis (total : 10.500 EUR dont 2.000 EUR pour des fontaines à eau).

1.6. Culture – Sports – Loisirs – Bibliothèques

Comme chaque année, de nombreux investissements sont programmés dans le secteur culturel, sportif et récréatif pour un montant total de 1.169.650 EUR (11,75 % du budget extraordinaire).

La toiture des locaux mis à disposition des « Compagnons », rue de la Passerelle à Rochefort sera réfectionnée (26.000 EUR).

Deux « Petites Infrastructures Sociales de Quartier » (PISQ) seront réaménagées grâce au subventionnement de la Région Wallonne (PTR) :

- une maison des jeunes à Wavreille dans la salle de village (185.000 EUR)
- la maison de village de Buissonville (110.000 EUR)

Deux autres projets seront proposés dans le prochain programme triennal des travaux (Villers-sur-Lesse et Lessive), moyennant l'élaboration de fiches-projet (coût : 5.000 EUR).

Autres dossiers subsidiés, en matière sportive cette fois :

- la construction d'une salle de sports, sur l'actuel terrain de basket situé rue de la Passerelle à Rochefort (340.000 EUR)
- la création d'un espace multisports et d'une plaine de jeux à Montgauthier dans le cadre du programme « Sport de rue » (115.000 EUR)
- la création d'un espace multisports dans un autre village, toujours dans le cadre de l'opération « Sport de rue » (100.000 EUR)
- le renouvellement du revêtement de sol du Hall multisports de Jemelle (80.000 EUR), la promesse sur projet ayant été octroyée le 28.11.2005
- l'éclairage des 3 courts de tennis de Rochefort (20.000 EUR)
- la réfection des ballodromes d'Havrenne et de Montgauthier (38.000 EUR)
- les honoraires relatifs à la réaffectation en complexe sportif d'anciens ateliers SNCB situés à Jemelle (50.000 EUR)
- les honoraires relatifs à la construction de nouveaux vestiaires sur le site de « La Plaine de Lavaux » à Jemelle au profit de la R.J.R.F.C. (36.000 EUR).

Citons encore :

- diverses réparations au bassin de natation du Parc des Roches à Rochefort (10.000 EUR)
- la poursuite de l'équipement de plaines de jeux (20.000 EUR).

Dans le domaine culturel, sont planifiés :

- la fin des travaux de remise en peinture du Centre Culturel et Touristique des Roches (12.500 EUR)
- des aménagements à la bibliothèque communale à la suite du départ de la télévision communautaire Vidéoscope vers Jemelle (20.000 EUR).

1.7. Cultes

Annuellement, la Ville octroie aux Fabriques d'Eglise des subsides exceptionnels pour les grosses réparations des bâtiments culturels (en 2006, 20.000 EUR).

Au niveau du budget communal, une série de travaux sont programmés pour un montant conséquent de 446.500 EUR :

- la reconstruction de la chapelle de Forcée (404.000 EUR), inscrite dans le PTR 2004-2006,
- la remise en peinture de l'église de Rochefort (15.000 EUR)
- divers travaux aux bâtiments du culte (12.500 EUR),
- la réparation des maçonneries du mur d'enceinte du presbytère de Jemelle (10.000 EUR)
- la restauration de la chapelle Saint-Roch à Wavreille (5.000 EUR).

1.8. Aide sociale – Soins de santé

Tous les lots relatifs aux travaux de construction d'une nouvelle maison de repos pour personnes âgées sur le site de Préhyr n'ont pas pu être mis en adjudication en 2004. Dès lors, un budget prévisionnel de 1.600.000 EUR est réinscrit en 2006 dont la moitié devrait être subventionné. Cet investissement exceptionnel représente à lui seul quelque 16,07% du budget extraordinaire de l'exercice 2005.

1.9. Salubrité publique – Urbanisme – Logement

1.9.1. Logement

La Ville poursuivra l'équipement de lotissements communaux :

- Wavreille, au lieu-dit « Devant Wuève » : 755.000 EUR (PTR 2005/10)
- autres : 40.000 EUR.

Le bâtiment inadéquat sis rue des Tanneries, 37 à Rochefort sera démoli et un mur mitoyen sera érigé (42.000 EUR).

1.9.2. Eaux usées

Trois dossiers d'égouttage bénéficieront des subsides de la Région Wallonne et/ou de la S.P.G.E. (PTR 2004-2006) :

- l'égouttage de la rue de l'Abbaye à Havrenne, avec son extension vers la rue Saint-Antoine (95.000 EUR)
- l'égouttage de la ruelle des Récollets à Rochefort (139.000 EUR)
- l'égouttage du village de Belvaux (363.000 EUR).

1.9.3. Développement rural (fonction 930)

Les projets retenus par la Région Wallonne dans la 4^{ème} convention-exécution du P.C.D.R. (Programme Communal de Développement Rural) sont inscrits en 2006, à savoir :

- l'aménagement de la rue du Plan d'eau à Han-sur-Lesse, du côté de la rivière (170.000 EUR),
- la valorisation des espaces publics du Ry de Vachaux par la restauration des bornes en fonte longeant la voie publique (82.000 EUR).

Un nouveau programme est en voie de finalisation sur base des réunions organisées dans le courant de l'année 2005. Après son approbation par le Conseil communal, sur proposition de la C.L.D.R., et par la Région wallonne, après avis de la C.R.A.T., des auteurs de projet devront être désignés pour l'élaboration des dossiers retenus (honoraires : 30.000 EUR).

Sur base des résultats de l'étude terminée et soumise au Gouvernement wallon, l'opération de rénovation urbaine de Jemelle pourra être mise en œuvre. Les honoraires nécessaires à l'étude des premières actions concrètes à mener sont budgétisés (100.000 EUR).

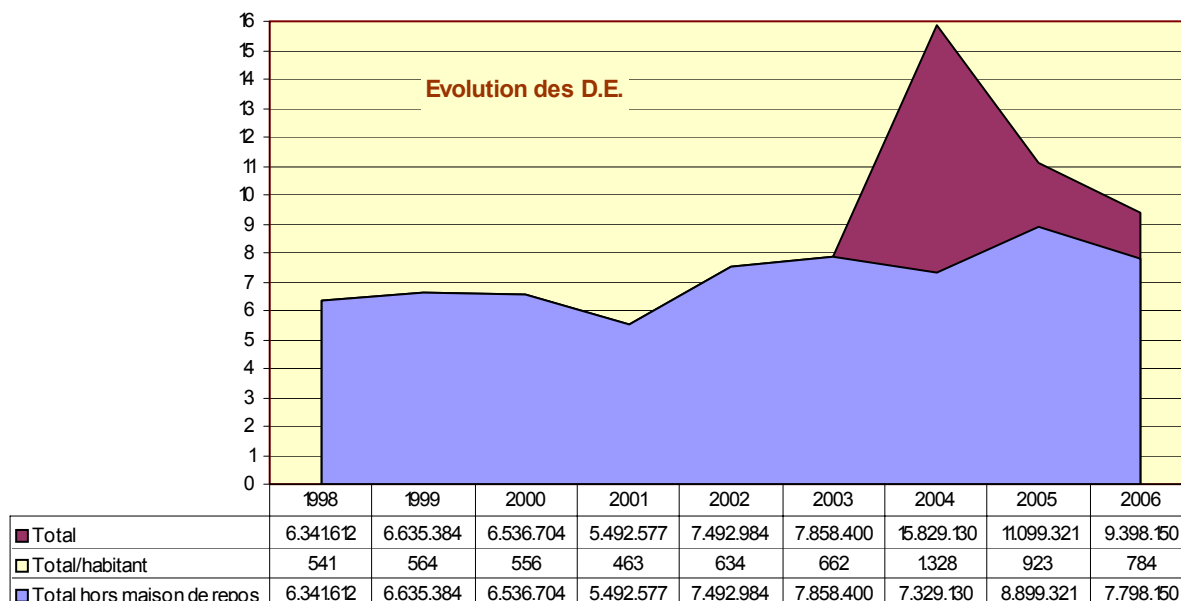
1.9.4. Cimetières

Sont prévus :

- l'acquisition des terrains nécessaires à l'extension de cimetières communaux, dont celui de Jemelle (25.000 EUR),
- la création de caveaux dans les cimetières de l'entité (5.000 EUR)
- la réalisation, après étude, de columbariums (5.000 EUR)
- l'alimentation en eau de cimetière (2.500 EUR).

1.10. Le total des dépenses extraordinaires

Le programme des dépenses extraordinaires (exercice propre) se maintient à un niveau considérable :



Les dépenses extraordinaires par habitant des communes faisant partie du même cluster socio-économique, sont de 613 EUR par habitant en 2005.

Quatre éléments méritent d'être mis en exergue :

- l'impact sur le total des dépenses extraordinaires de l'inscription du solde de la dépense relative aux travaux de construction de la maison de repos de Rochefort-Préhyr (1.600.000 EUR). Même s'il est bien moindre qu'en 2004 (8.500.000 EUR, soit 53,7 % du budget extraordinaire), il représente tout de même 16,07% du budget extraordinaire.
- le niveau toujours très élevé des investissements hors maison de repos, soit 7.798.150 EUR (650,12 EUR/habitant)
- la mise en œuvre de divers programmes d'investissements subventionnés, du PCDR (382.000,00 EUR) mais tout spécialement du PTR 2004-2006 (total : 3.449.500 EUR). En fait sur les 22 projets retenus dans le programme triennal, seuls 4 ont été adjugés (et donc engagés) avant le 31.12.2005.
- la réinscription, à un montant actualisé, de dépenses qui n'ont pas été engagées avant le 31 décembre 2005 compte tenu de l'absence de promesses fermes de subsideation, de retard dans l'étude des projets, ...
Ces dépenses (4.319.000,00 EUR dont 1.600.000 EUR pour la maison de repos) représentent 43,38% du volet extraordinaire du budget de l'exercice 2006.
Le point 3 de l'annexe du tableau de synthèse du service extraordinaire (pp. 6 à 8) détaille les crédits de dépenses de l'exercice 2005 (après M.B.) qui sont réduits pour un montant total de 4.276.000 EUR (avant réinscription dans le « corps » du budget 2006 d'un montant souvent actualisé avec un libellé parfois adapté).

2. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS - Recettes extraordinaires (R.E.)

2.1. Ventilation économique des recettes extraordinaires

Le tableau ci-après a été élaboré sur la base du tableau récapitulatif des recettes extraordinaires, qui suit la liste détaillée des articles dans le budget extraordinaire (pp. 4 et 5).

Exercice 2006 Recettes extraordinaires	Montants	Exercice propre		Budget global
		Dép./hab	Pourcentage	Pourcentage
Transferts (subsidés)	4.075.100	339,73	45,56 %	40,93 %
Dette (part communale et de tiers)	4.310.400	359,35	48,19 %	43,29 %
Investissements (vente immeubles)	558.500,00	46,56	6,24 %	5,61 %
Total exercice propre	8.944.000,00	745,64	100,00 %	
Exercices antérieurs	0,00	0,00		0,00 %
Prélèvements	1.012.650	84,42		10,17 %
Total général	9.956.650,00	830,07		100,00 %

2.2. Tableau comparatif des sources de financement

Les différentes sources de financement du budget global extraordinaire de l'exercice 2006 peuvent être mises en perspective avec celles des exercices antérieurs et avec celles des communes du même cluster socio-économique.

Ventilation économique (pourcentage)	Rochefort				Cluster		
	2003	2004	2005	2006	2003	2004	2005
Dette	30,42	41,83	32,50	43,29	40,06	42,86	34,92
Transferts	61,10	52,03	52,60	40,93	47,69	47,41	49,74
Autres	8,48	6,14	14,90	15,78	12,25	9,73	15,34

2.3. Commentaires

2.3.1. Les transferts

Contrairement aux exercices précédents,

- avec 40,93 % du budget global (45,56 % de l'exercice propre), les subsides et les quotes-parts de tiers ne constituent plus le mode de financement prépondérant des investissements.
- du fait de ce niveau en forte contraction, les communes du même cluster annoncent un pourcentage plus élevé (49,74 %).

Bien évidemment, la réalisation des investissements pour lesquels les subventions sont sollicitées, est subordonnée à l'obtention de celles-ci ou, à défaut, au changement du mode de financement par modifications budgétaires.

Cette condition s'applique tout particulièrement aux projets pour lesquels le taux de subventionnement escompté est très élevé (de 80 à 100 %) : SPGE, PCDR, ...

2.3.2. La dette

En chiffres relatifs, les emprunts représentent 43,29 % des recettes extraordinaires du budget 2006 (48,19 % de l'exercice propre).

En chiffres absolus, ils évoluent comme suit :

- en 2003, 2.408.500 EUR (202,28 EUR/hab.)
- en 2004, 6.622.100 EUR (555,13 EUR/hab.) – 2.492.100 EUR hors maison de repos
- en 2005, 3.812.750 EUR (317,36 EUR/hab.) – 2.762.750 EUR hors maison de repos
- en 2006, 4.310.400 EUR (359,35 EUR/hab.) – 3.510.400 EUR hors maison de repos.

Le financement de la part non subsidiée de la construction d'une nouvelle maison de repos (4.130.000 EUR en 2004 – 1.050.000 EUR en 2005 – 800.000 EUR en 2006) explique le bond enregistré en 2004.

Les chiffres absolus « hors maison de repos » laissent entrevoir une accélération du recours à l'emprunt, très marquée pour 2006.

L'impact de la dette sur les finances communales est analysé au niveau du service ordinaire (point 3.1.2. ci-après).

2.3.3. Les investissements

Depuis plusieurs années, la vente des terrains à bâtir vient alimenter le fonds de réserve extraordinaire affecté au logement (en 2006, pour un montant estimatif de 350.000 EUR).

La vente d'autres types de terrains (agricoles, bois, excédents de voirie, ...) permet de financer diverses acquisitions via un fonds de réserve « patrimonial » (dotation 2006 : 160.000 EUR).

Tout naturellement, la vente d'un terrain industriel reconstitue quelque peu le fonds de réserve affecté au développement économique (6.000 EUR).

Enfin, le produit de la vente de l'ancien presbytère de Ave-et-Auffe, prudemment estimé à 42.500 EUR, donne l'occasion de créer un fonds de réserve affecté aux bâtiments culturels.

2.3.4. Les prélèvements

Depuis quelques années, les prélèvements prennent toujours plus d'importance dans le financement des investissements :

- en 2003, 611.800 EUR, soit 7,73 % des recettes extraordinaires
- en 2004, 846.355 EUR, soit 5,35 % des R.E.
- en 2005, 1.119.321 EUR, soit 9,54 % des R.E.
- en 2006, 1.012.650 EUR, soit 10,17 % des R.E.

Cette situation est d'autant plus notable que l'on recourt de moins en moins au fonds de réserve extraordinaire constitué au moyen du boni de l'exercice ordinaire : 137.650 EUR en 2006 contre 183.859 EUR en 2005 et 201.355 EUR en 2004. Les disponibilités budgétaires restent pourtant élevées (boni présumé du service ordinaire : 1.304.961,85 EUR). En fait, des difficultés de trésorerie ont conduit à restreindre l'utilisation du « boni des exercices antérieurs ».

La page 3 du corps du budget extraordinaire et la page 157 des annexes du budget détaille l'utilisation des différents fonds de réserve (fonction 060).

Deuxième partie :
Le Service ordinaire

PREAMBULE

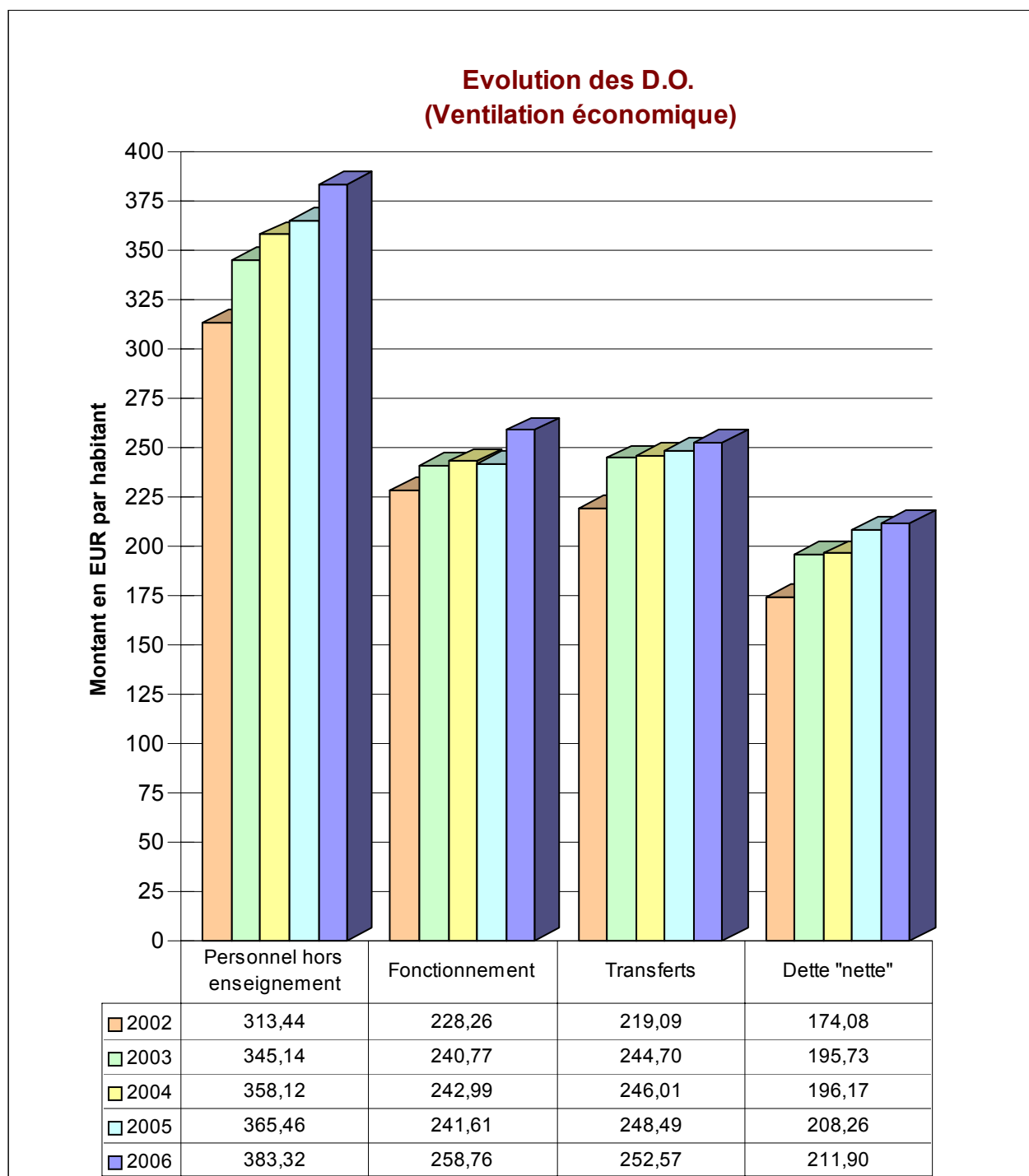
Les bases de l'établissement du budget

Les crédits inscrits au service ordinaire du budget de l'exercice 2006 résultent essentiellement :

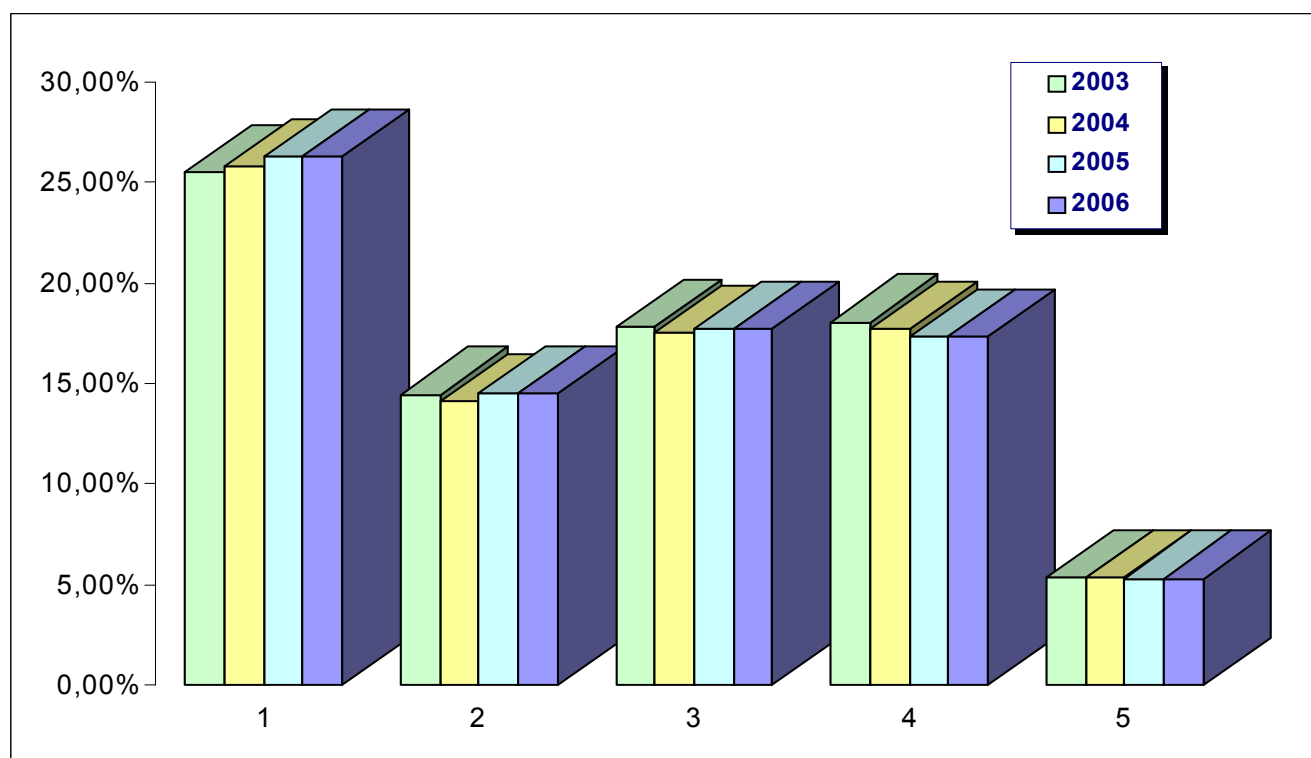
- d'extrapolations effectuées à partir :
 - du compte 2004 (et dans certains cas, du compte 2003)
 - du budget initial 2005
 - des modifications budgétaires 2005
 - des balances budgétaires 2005
 - des évolutions prévisibles en 2006.
- de calculs dont les résultats sont détaillés dans les annexes du budget (dette, personnel, etc.).
- de données fournies par des organismes extérieurs (C.P.A.S., Fabriques d'Eglise, Région Wallonne, Service Public Fédéral Finances, Intercommunales, ...).
- de décisions spécifiques proposées par le Collège des Bourgmestre et Echevins (fiscalité, subsides communaux, ...).
- de la combinaison de l'un ou de plusieurs des facteurs ci-avant (exemple : le produit des centimes additionnels au précompte immobilier).

3. LES DEPENSES D'EXPLOITATION - Dépenses ordinaires (D.O.)

Tableaux de synthèse et graphiques généraux



VENTILATION ECONOMIQUE DES DEPENSES ORDINAIRES	Par rapport au budget global				Par rapport au total des D.O. de l'exercice propre				
	VILLE DE ROCHEFORT				VILLE DE ROCHEFORT				CLUSTER
	2003	2004	2005	2006	2003	2004	2005	2006	2005
Personnel	41,89%	42,87%	42,97%	45,23%	42,25%	43,65%	43,89%	45,66%	43,99%
* Personnel enseignant	16,61%	17,50%	17,55%	19,17%	16,76%	17,81%	17,93%	19,35%	14,25%
* Autre personnel	25,28%	25,38%	25,42%	26,06%	25,49%	25,84%	25,97%	26,31%	29,83%
Dettes	21,70%	20,70%	20,84%	18,62%	21,89%	21,07%	21,29%	18,79%	16,49%
* Dette communale nette	14,33%	13,90%	14,49%	14,41%	14,46%	14,15%	14,80%	14,54%	-
* Autre (Etat, tiers, ...)	7,37%	6,80%	6,35%	4,21%	7,43%	6,92%	6,49%	4,25%	-
Fonctionnement	17,63%	17,22%	16,81%	17,59%	17,79%	17,53%	17,17%	17,76%	19,97%
* Police	0,04%	/	/	/	0,04%	/	/	/	/
Transferts	17,92%	17,43%	17,28%	17,17%	18,08%	17,75%	17,65%	17,33%	19,55%
* Police	5,25%	5,27%	5,37%	5,26%	5,30%	5,37%	5,48%	5,31%	5,39%
Prélèvements pour provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exercices antérieurs	0,12%	0,24%	0,99%	0,09%	-	-	-	-	-
Prélèvements	0,73%	1,55%	1,12%	0,83%	-	-	-	-	-
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
* Police	5,29%	5,27%	5,37%	5,26%	5,34%	5,37%	5,48%	5,31%	5,4%



(1) PERSONNEL (hors enseignement et police)

(2) DETTE (hors Etat, abattoir, La Poste/Belgacom, RER, ...)

(3) FONCTIONNEMENT

(4) TRANSFERTS dont (5) POLICE

DEPENSES PAR HABITANT	ROCHEFORT					CLUSTER				REGION WALLONNE			
Population au 1er janvier	11.818	11.873	11.920	12.027	11.995 (a)	7.659	7.693	7.727	7.821	11.434	11.475	11.517	11.508
Ventilation fonctionnelle (b) (c)	2002	2003	2004	2005	2006	2002	2003	2004	2005	2002	2003	2004	2005
Administration générale	200,0	219,3	216,8	228,4	235,6	197	208	215	221	196	202	223	218
Police-Justice	84,9	72,3	77,3	80,6	81,0	63	65	66	66	85	87	89	90
Incendie	53,8	66,6	63,9	63,7	67,6	50	53	56	55	44	45	47	50
Communication (voirie - cours d'eau)	159,7	171,1	180,0	185,0	194,8	181	187	194	204	144	146	148	154
Economie - Agri/Sylviculture - Eau	198,2	189,5	184,5	181,2	179,2	108	101	99	104	33	33	35	36
Enseignement	267,9	277,0	295,4	301,2	333,3	183	188	200	212	204	210	216	224
Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque	98,8	110,9	117,7	119,8	121,8	76	82	83	88	75	77	79	84
Cultes	19,3	19,3	20,3	20,2	23,2	24	24	24	24	13	13	13	13
Aide sociale - Soins de santé	109,2	118,7	123,6	118,5	114,3	117	126	130	115	132	132	138	137
- dont dotation au CPAS	90,6	90,1	90,7	89,9	88,4	89	86	87	86	91	94	95	94
Salubrité - Urbanisme - Logement	94,6	102,0	99,7	102,4	92,9	86	87	92	95	89	91	91	93
Dépenses non imputables	5,8	7,1	7,1	6,6	13,4	14	21	21	23	23	28	32	34
Ventilation économique (b)													
Frais de personnel	569,4	572,0	605,0	617,8	665,3	473	491	511	531	488	501	521	538
- enseignement	223,2	226,9	246,9	252,3	281,9	144	148	159	172	170	175	180	187
- autres	346,2	345,1	358,1	365,5	383,3	329	343	352	360	318	326	340	351
dont Police	32,8												
Frais de fonctionnement	228,3	240,8	243,0	241,6	258,8	206	211	225	241	151	154	161	169
dont Police	3,5	0,5											
Transferts	219,1	244,7	246,0	248,5	252,6	228	242	246	236	255	262	280	271
dont Police	47,4	71,7	74,4	77,2	77,4	57	64	65	65	79	85	87	88
Dépenses de dette	275,6	296,3	292,1	299,6	273,9	192	198	198	199	144	147	149	155
dont Police	1,3				0,0								
dont dette communale nette	174,1	195,7	196,2	208,3	211,9								
Prélèvements					6,7								
TOTAL DES D.O. (ex. propre)	1292,3	1353,8	1386,1	1407,5	1457,1	1099	1142	1180	1207	1038	1064	1111	1133

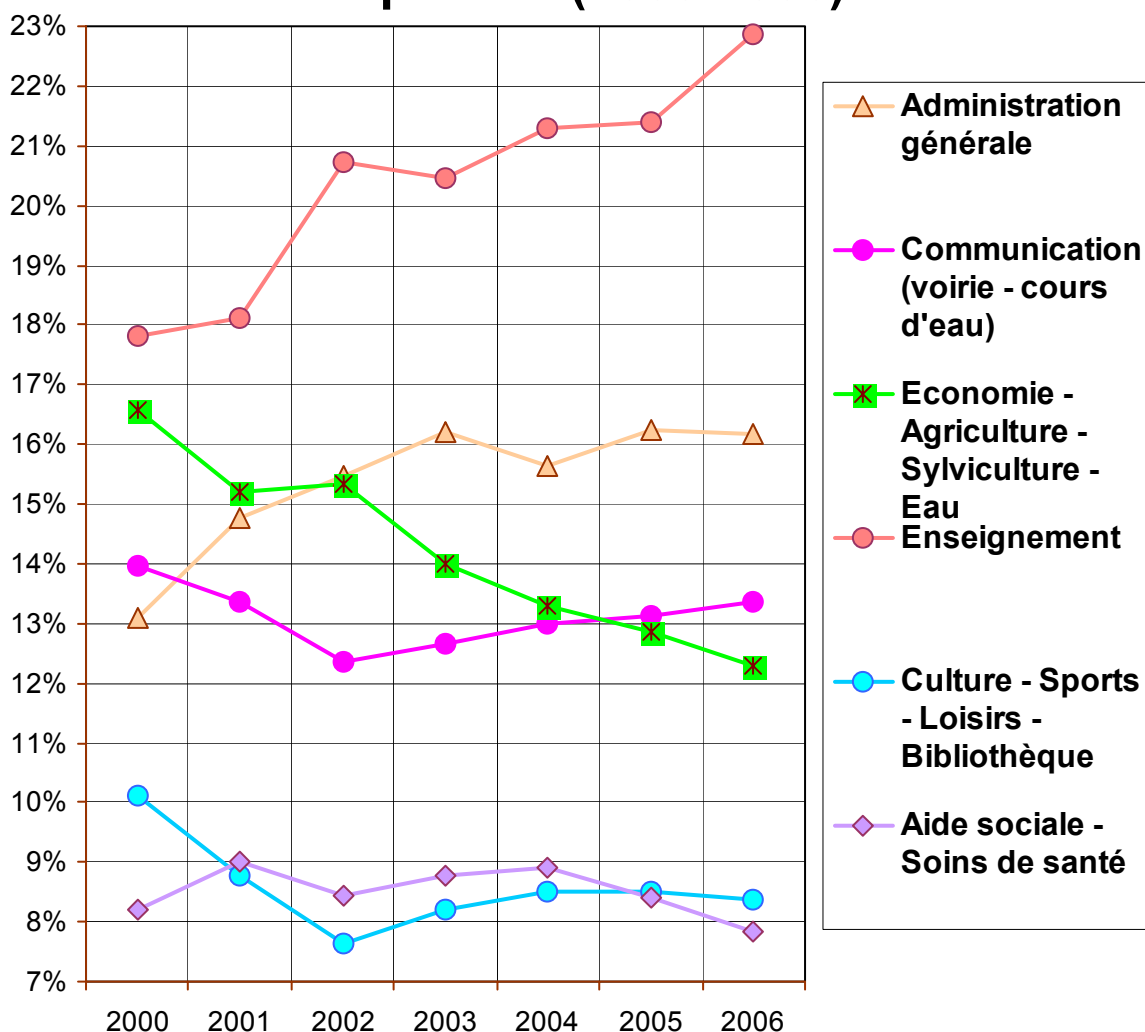
(a) Le chiffre de la population est celui au 01.10.2005 (Source : Registre national).

(b) Source : "Rochefort - Profil financier individuel", op. cit. (sauf les chiffres concernant Rochefort et les conversions en euro.)

(c) Les 28 fonctions budgétaires ont été regroupées en 11 groupes fonctionnels pour faciliter la comparaison et l'analyse.

Evolution des dépenses regroupées en 11 groupes fonctionnels (exercice propre)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Administration générale	13,09%	14,75%	15,48%	16,20%	15,64%	16,23%	16,17%
Police - Justice	5,97%	6,37%	6,57%	5,34%	5,58%	5,73%	5,56%
Incendie	3,86%	4,13%	4,16%	4,92%	4,61%	4,53%	4,64%
Communication (voirie - cours d'eau)	13,96%	13,36%	12,36%	12,64%	12,98%	13,14%	13,37%
Economie - Agriculture -Sylviculture - Eau	16,58%	15,20%	15,34%	14,00%	13,31%	12,87%	12,30%
Enseignement	17,80%	18,11%	20,73%	20,46%	21,31%	21,40%	22,87%
Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque	10,11%	8,79%	7,65%	8,19%	8,49%	8,51%	8,36%
Cultes	1,62%	1,57%	1,50%	1,42%	1,47%	1,43%	1,59%
Aide sociale - Soins de santé	8,22%	9,01%	8,45%	8,77%	8,92%	8,42%	7,85%
<i>*dont dotation CPAS</i>	6,31%	7,56%	7,01%	6,66%	6,54%	6,39%	6,06%
Salubrité publique - Urbanisme -Logement	8,27%	8,18%	7,32%	7,54%	7,19%	7,27%	6,38%
Dépenses non imputables	0,52%	0,52%	0,45%	0,52%	0,51%	0,47%	0,92%
TOTAUX :	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Evolution des 6 principaux groupes de dépenses (2000-2006)



3.1. Ventilation économique des dépenses ordinaires

3.1.1. Les dépenses consacrées au personnel

Tous les chiffres ci-dessous doivent s'entendre hors personnel enseignant et de police.

3.1.1.1. Voici un tableau présentant l'évolution des dépenses de personnel ;

Dépenses de personnel (hors personnel enseignant et police)						
Exercice	Montant	Part exercice propre	Différence avec exercice -1	Dépenses par habitant		
				Rochefort	Cluster	Région
2000	3.365.038,61	25,39 %	+ 3,68 %	286,46		
2001	3.524.403,88	26,72 %	+ 4,74 %	297,09		
2002	3.704.265,44	24,25 %	+ 5,10 %	313,44	329	318
2003	4.097.863,19	25,49 %	+ 10,63 %	345,14	343	326
2004	4.268.741,26	25,84 %	+ 4,17 %	358,12	352	346
2005	4.395.375,51	25,97 %	+ 2,97 %	365,46	360	351
2006	4.597.865,43	26,31 %	+ 4,61 %	383,32	/	/

3.1.1.2. L'augmentation observée dans les dépenses de personnel par rapport aux exercices précédents (+ 4,61 %) résulte pour l'essentiel :

- de l'indexation des salaires (fixée à 2,5 %, par rapport aux rémunérations de juillet 2005 suivant la circulaire ministérielle du 08.07.2005) ; cette marge a déjà été largement entamée avec l'indexation automatique des salaires au 01.09.2005⁽¹⁾ ; elle devra également couvrir l'augmentation barémique de 1 % au 01.09.2006 (convention collective 2001-2002).
- des recrutements, évolutions de carrière et promotions détaillés dans le plan d'embauche et de promotions 2006 repris au point 17.2.1. des annexes du budget (page 263)
- du paiement des étudiants à partir de 2006 sur un code économique de personnel (xxx05/111-01) et non plus en dépenses de fonctionnement (+ 37.870 EUR).

3.1.1.3. La part relative de cette catégorie de dépenses dans le budget ordinaire 2006 (45,23 % de l'exercice propre) est en augmentation assez nette par rapport à 2004 (42,87 %) et 2005 (42,97 %).

3.1.1.4. Rapportées au nombre d'habitants, ces dépenses sont en progression constante (voir graphique page 19 et tableau ci-avant).

3.1.1.5. Elles sont partiellement équilibrées par des contributions importantes de la part des autres niveaux de pouvoir, en particulier au niveau des points attribués dans le cadre des aides à la promotion de l'emploi (APE), mais aussi de programmes diversifiés (voir point 4.1.3.3. ci-après, pages 41-42).

3.1.1.6. La comparaison des chiffres montre un montant de dépenses de personnel légèrement plus élevé que celui du même cluster socio-économique et que celui de la Région wallonne.

⁽¹⁾ E fonction des prévisions en matière d'inflation (indice Santé à 2,2 %), le Bureau Fédéral du Plan prévoit une nouvelle adaptation des salaires dès juillet 2006 (Source : <http://www.plan.be/fr/projects/indprix/indprix.htm>).

3.1.2. La dette communale

3.1.2.1. Cette catégorie de dépenses ordinaires (*total : 3.284.840,18 EUR*) est constituée pour l'essentiel des charges (intérêts + amortissements) des emprunts contractés par la Ville, pour son propre compte, pour celui de l'autorité subventionnante et, avant 2003, pour celui de la R.E.R.

Elle comprend également les charges du leasing contracté pour un véhicule du SRI (29.025,68 EUR), les intérêts débiteurs des comptes et crédits de caisse (4.500 EUR), les annuités versées à la SWDE (9.760,52 EUR), ...

3.1.2.2. Le poids de la dette totale diminue :

- 3.284.840,18 EUR en 2006 contre 3.603.334,20 EUR en 2005, 3.481.542,21 EUR en 2004 et 3.518.132,90 EUR en 2003,
- 18,79 % du budget de l'exercice propre 2006 contre 21,29 % en 2005, 21,07 % en 2004 et 21,89 % en 2003,
- 273,85 EUR/habitant en 2006 contre 299,60 en 2005, 292,08 EUR en 2004 et 296,31 en 2003.

L'explication en est simple : au 01.01.2006, disparaîtront de la dette « Part autorité subventionnante » tous les emprunts contractés pour compte de la Région wallonne par la commune puisque cette dernière les reprendra en son nom propre à cette date (voir détails en pages 150 à 153 des annexes du budget). Seuls 8 emprunts resteront à charge de l'Etat fédéral (*charges 2006 : 28.080,26 EUR* au lieu de 360.448,71 EUR avec les prêts Part Région, soit une différence en moins de 332.368,45 EUR qui explique la diminution de la dette totale).

3.1.2.3. L'endettement (voir chiffres au point 3.1.2.2. ci-avant) reste nettement supérieur à la moyenne des communes du même cluster socio-économique (exercice propre 2005 : 16,49%). Le montant de la dette par habitant est également significativement supérieur : 199 EUR pour les communes du même cluster et seulement 155 EUR pour les communes wallonnes.

3.1.2.4. Le tableau de l'évolution de la dette (Annexe du budget n° 3, pp. 10 et 11) permet, quant à lui, de constater une augmentation constante de la charge annuelle des emprunts « à charge de l'Administration », qui passe de 2.707.814,34 EUR en 2004 à 2.798.727,69 EUR en 2005 et 3.212.963,71 EUR en 2006.

Si les dépenses pour les prochains exercices s'accroissent au rythme présumé dans le scénario très raisonnable de l'évolution de la dette (1.500.000 EUR/an), la charge annuelle de la dette communale atteindra 3.407.590,17 EUR en 2007 pour culminer à 3.579.493,75 en 2009.

Deux investissements d'importance bénéficient d'un report des charges, à savoir :

- la Maison de repos pour personnes âgées dont les intérêts et les amortissements des deux principaux prêts sont capitalisés pendant 3 années ; au terme de ce différé, les intérêts capitalisés (environ 600.000 EUR) seront ajoutés au capital initial (4.900.000 EUR) et remboursés en 27 annualités. Le plein effet sur la charge de la dette

communale ne se fera sentir qu'à partir de 2009 (charge annuelle d'environ 328.000 EUR).

- l'aménagement complet du camping de Rochefort en 2 phases dont le remboursement de l'amortissement sera différé d'une année (charges annuelles totales d'environ 146.000 EUR pendant 19 années à partir de 2007).

Dans les 2 cas, le recours à cette technique du différé se justifie par l'attente des recettes d'exploitation qui devraient équilibrer les dépenses.

3.1.2.5. La rubrique économique de la dette (*total : 3.284.840,18 EUR*) comprend, outre la part communale, celle qui est prise en charge par les pouvoirs subventionnants (*28.080,26 EUR* – voir l'alinéa 2 du point 3.1.2.2.). Pour obtenir les chiffres réels de la dette communale, ces dernières, qui sont réinscrites en recettes ordinaires, doivent être déduites.

Doivent également être retirées :

- les subventions en intérêts versées par le Service Général de Garantie des Infrastructures Scolaires Subventionnées, soit *20.302,66 EUR*,
- les charges annuelles remboursées par le concessionnaire de l'abattoir communal, soit *231.451,73 EUR*,
- les charges annuelles relatives au complexe immobilier de Jemelle (*243.094,24 EUR*), couvertes par le loyer versé par La Poste et par les loyers des 2 conciergeries,
- les charges relatives aux emprunts contractés pour compte de la Régie d'Electricité de Rochefort avant sa reprise, soit *220.302,65 EUR*. En 2003, ces charges ont été intégrées dans la dette « Part communale ». Cependant, l'opération de cession du réseau de distribution procure à la Ville des rentrées financières supplémentaires jusqu'en 2006 qui couvrent le paiement de la dette RER (voir point 4.3.1. ci-après).

Toutes déductions faites, le SOLDE NET DE LA DETTE COMMUNALE se chiffre, pour *2006 au montant de 2.541.608,62 EUR* contre *2.504.718,13 EUR* en 2005 et *2.338.360,02 EUR* en 2004.

Ce solde net représente :

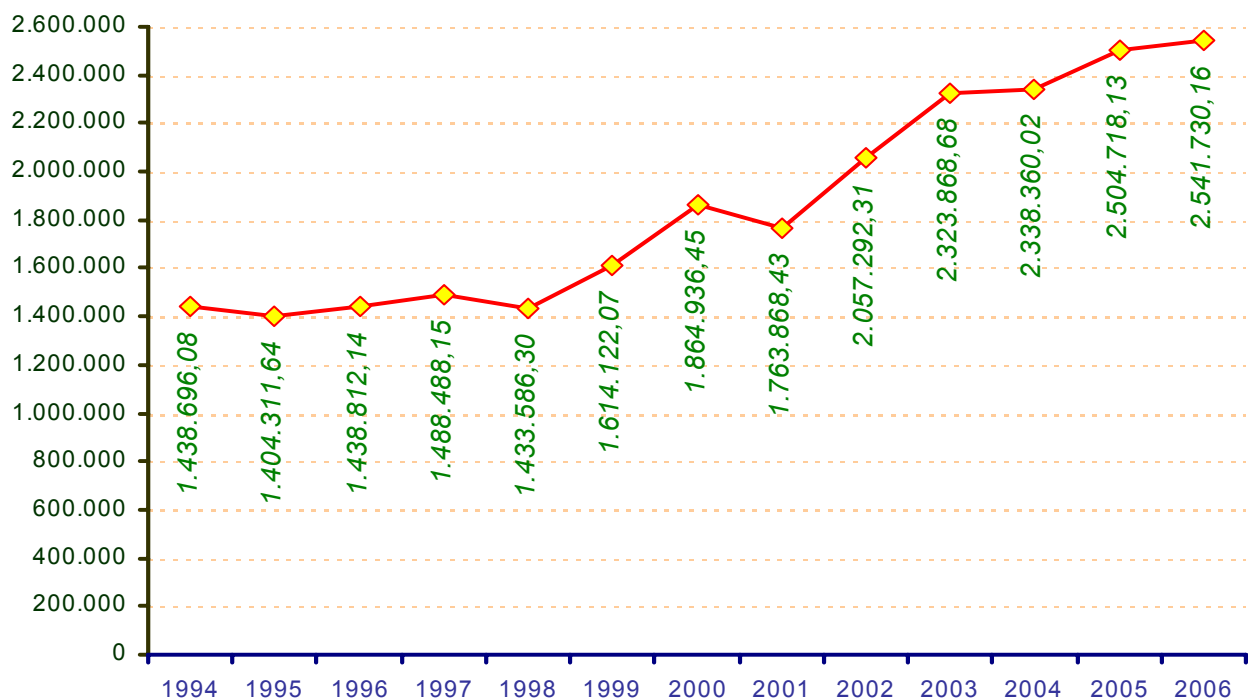
- *14,41 % des dépenses globales du budget en 2006* (14,49% en 2005 et 13,90 % en 2004),
- *14,54 % des dépenses de l'exercice propre en 2006* (14,80 % en 2005 et 14,15 % en 2004).

La progression de la dette communale nette transparait lorsqu'on examine la dette nette par habitant :

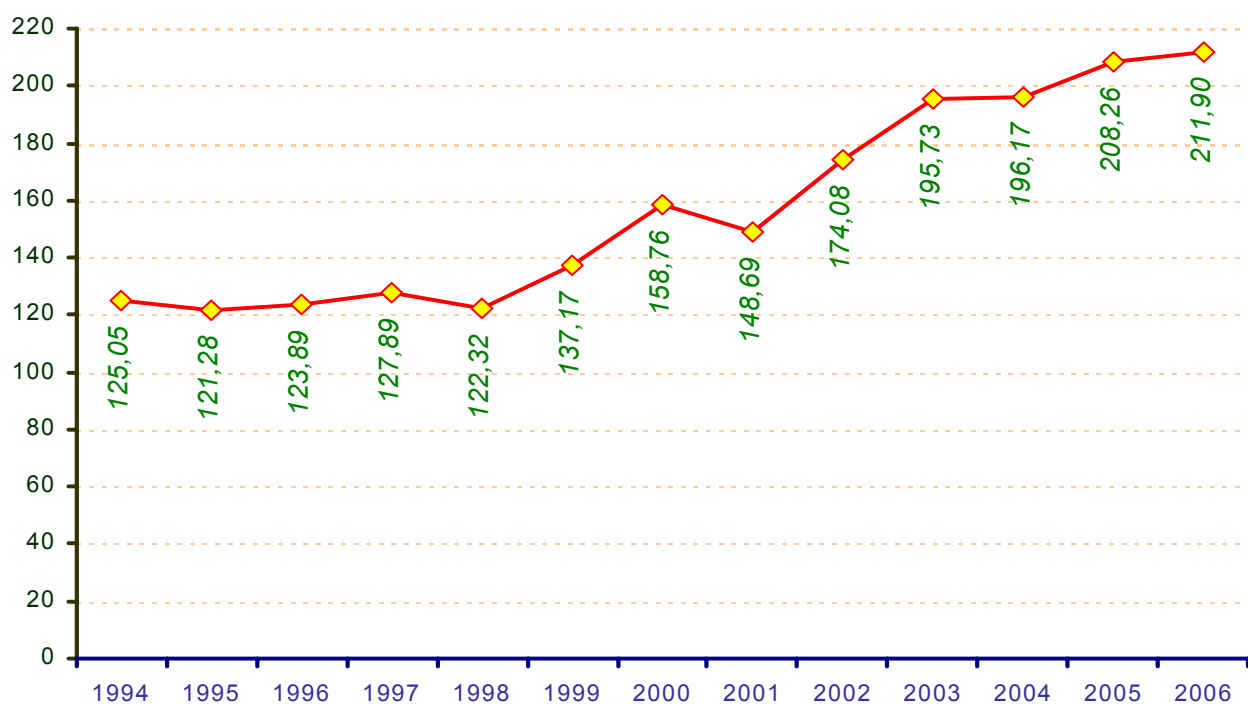
- 2001 : 148,69 EUR/habitant
- 2003 : 195,73 EUR/habitant
- 2005 : 208,26 EUR/habitant
- 2006 : 211,89 EUR/habitant.

Les deux graphiques ci-après illustrent cette tendance même si le rythme s'est quelque peu ralenti après les fortes augmentations de 2002 et 2003.

Evolution des charges annuelles de la dette communale nette (en chiffres absolus)



Evolution des charges annuelles de la dette communale nette (par habitant)



3.1.3. Les dépenses de fonctionnement

3.1.3.1. Les dépenses de fonctionnement sont celles destinées à assurer le fonctionnement des services communaux (au sens large) ; elles consistent :

- en l'achat de biens consommables
- au paiement de tiers ne faisant pas partie du personnel communal.

3.1.3.2. On peut en relever les principales :

- le chauffage, l'électricité, l'entretien courant, l'assurance, etc., de tous les bâtiments communaux, y compris les écoles, le Centre Culturel et Touristique des Roches, l'ancienne gare, le bassin de natation, le hall multisports, les pompages d'eau, les campings, ... (746.679,39 EUR)
- le carburant, les frais d'entretien et d'assurance du charroi communal, en ce compris le train touristique (278.447,15 EUR)
- les frais de fonctionnement des membres du Collège, des services communaux et des écoles (fournitures administratives, informatique, téléphonie, correspondance, déplacements, ...)
- les frais de formation et de documentation du personnel communal
- les frais d'informations communales (31.960 EUR)
- les frais d'organisation des élections de 2006 (20.000 EUR)
- les indemnités de prestations des pompiers volontaires (170.000 EUR) et des ambulanciers (48.000 EUR)
- les indemnités pour des prestations ALE (nettoyage : 25.250 EUR ; surveillance de midi : 21.800 EUR)
- les indemnités versées aux gardiens du parking de Han (2.000 EUR) et au Syndicat d'initiative de Rochefort pour la gestion du bassin de natation et du mini-golf (7.000 EUR)
- les honoraires dus aux notaires, avocats, ... (6.000 EUR) et les frais de procédure et de poursuites (20.000 EUR)
- les frais d'entretien ordinaire
 - des voiries communales et de leurs équipements : sel de déneigement, signalisation, nids-de-poule, ... (102.000 EUR)
 - du réseau de distribution d'eau (50.887 EUR)
- les achats d'eau à la S.W.D.E. (50.350 EUR)
- les redevances dues contractuellement à la S.P.G.E. en vertu des contrats de protection des eaux potabilisables et d'assainissement public (368.330 EUR)
- l'éclairage public (80.000 EUR) et des vestiges du Château comtal (1.500 EUR)
- l'intervention dans la taille des haies (6.000 EUR), les travaux forestiers ordinaires (30.000 EUR avec 5.000 EUR de subsides escomptés) et le reboisement forestier (16.509,21 EUR financés par une provision constituée avec le produit d'une des ventes des bois croissants au Parc d'activités économiques – voir point 4.4.)
- les achats de livres pour la bibliothèque communale (18.600 EUR)
- les frais liés à différentes manifestations et animations culturelles, sportives, de loisirs, patriotiques ou protocolaires (71.898 EUR)
- les frais de fonctionnement liés à l'accueil extrascolaire et à l'accueil de l'enfance (61.832,08 EUR dont 24.000 EUR pour l'intervention communale dans l'intercommunale IMAJE autrefois payée sur un code économique de transfert)

- les frais de fonctionnement liés à divers projets sociaux repris à la fonction 849, à savoir le « Plan de Prévention de proximité » (P.P.P., anciennement P.S.I.), le « Plan Drogue » et le « Projet Santé » (41.014,37 EUR)
- les frais de fonctionnement de la Maison de l'Emploi (16.863,24 EUR)
- différents montants à reverser aux autres niveaux de pouvoir (frais de perception des additionnels à l'IPP, précompte immobilier, précompte mobilier sur droits de chasse, Fonds social de l'eau) (203.265,38 EUR).

3.1.3.3. Les dépenses de fonctionnement (hors police) représentent :

- 17,59 % du budget global (16,81% en 2005)
- 17,76 % du budget de l'exercice propre (17,17 % en 2005).

En chiffres absolus, elles suivent l'évolution suivante :

	Budget initial			Après modifications budgétaires		
	Montant	Augmentation par rapport à l'exercice précédent		Nouveau montant	Augmentation par rapport au budget initial	
2001	2.292.891,92	/	/	2.573.439,61	+ 280.547,69	12,24%
2002	2.656.750,12	+ 363.858,20	15,87%	3.039.076,93	+ 382.326,81	14,39%
2003	2.852.958,26	+ 196.208,14	7,39%	3.013.821,75	+ 160.863,49	5,64%
2004	2.896.445,55	+ 43.487,29	1,52%	3.048.772,83	+ 152.327,28	5,26%
2005	2.905.820,51	+ 52.862,25	1,85%	3.288.844,16	+ 383.023,65	13,18%
2006	3.103.826,33	+ 207.380,78	7,16%	/	/	/

3.1.3.4. Les dépenses de fonctionnement explosent par rapport au budget initial 2005.

Dans la mesure où les dépenses de fonctionnement seront contrôlées dans l'exécution du budget, la fixation des crédits à un niveau intermédiaire entre le chiffre du budget initial 2005 et celui de la dernière MB 2005 devrait permettre de tenir la route en 2006 et d'éviter un dérapage en cours d'exercice tel que ceux révélés par les dernières colonnes du tableau ci-dessus.

3.1.3.5. Une analyse plus fine aide à mettre en évidence un certain nombre d'évolutions au niveau des fonctions suivantes :

A la hausse,

- la fonction 104 (+ 28.540,87), au niveau des frais électoraux, d'électricité et de réception
- la fonction 722 (+ 29.938,07 EUR), relative à l'enseignement fondamental (chauffage)
- la fonction 832/835 (accueil enfants) (+ 43.312,08 EUR), explicable en partie par l'inscription au code économique 124-09 des frais de garderie autrefois en transfert
- la fonction 874 (eau) (+ 122.744,02 EUR), étant donné le coût de la reprise en interne de la facturation de ce service, l'augmentation des achats d'eau, des frais d'analyse et d'électricité ainsi que de la redevance SPGE (de 0,5229 à 0,625 EUR).

A la baisse :

- la fonction 421, pour des motifs techniques (inscription en dépenses de personnel des étudiants et anciens « Article 60 »).

3.1.3.6. La réduction des dépenses de fonctionnement par rapport à la modification budgétaire n° 5 de l'exercice 2005 porte, pour l'essentiel, sur les fonctions 104, 131, 421, 722, 762/724/766 et surtout 930 (non réinscription du projet de campagne de promotion touristique co-financé par la Région wallonne et le Feder – 117.500 EUR). L'augmentation porte surtout sur les fonctions 351/352 (réseau Astrid, assurances véhicules, 835 et 874 (pour les motifs repris ci-avant au point 3.1.3.6.).

3.1.3.7. Le niveau des dépenses de fonctionnement par habitant (258,8 EUR) dépasse celui des communes du même cluster (241 EUR en 2005) et plus encore celui des communes wallonnes (169 EUR en 2005).

3.1.4. Les dépenses de transferts

Les dépenses de transferts reprennent l'ensemble des subventions accordées par la commune à titre de contribution dans le fonctionnement d'activités exercées par des tiers (CPAS, Police, intercommunales, ASBL, ...).

Tableau comparatif		2001	2002	2003	2004	2005	2006
Chiffres absolus	Hors Police	1.977.792,26	2.029.104,35	2.053.597,17	2.045.870,31	2.060.255,26	2.101.298,70
	Police	1.551,81	560.103,66	851.680,58	886.568,37	928.286,90	928.286,90
	Total	1.979.344,07	2.589.208,01	2.905.277,75	2.932.438,68	2.988.542,16	3.029.585,60
Dépenses/Habitant	Hors Police	166,72	171,70	172,96	171,63	171,30	175,18
	Police	0,13	47,39	71,73	74,38	77,18	77,39
	Total	166,85	219,09	244,69	246,01	248,49	252,57

Tant en chiffres absolus qu'en montant de dépenses par habitant, ce type de dépenses est en progression constante.

Les dépenses de transferts par habitant (chiffres 2005) sont supérieures à celles des communes du même cluster (236 EUR/habitant). Elles sont inférieures à celles des communes wallonnes (271 EUR/habitant).

Ce groupe de dépenses comprend :

- . la dotation versée au CPAS (1.060.000 EUR), qui diminue de près de 3 % par rapport à 2005 (1.091.810 EUR) (voir le point 15 des annexes du budget, page 188)
- . la contribution communale dans le fonctionnement de la décharge de Happe-Leignon (147.865,20 EUR) qui diminue par rapport à 2005 (177.827,35 EUR) et du Parc à conteneurs de Rochefort (148.774 EUR)
- . les subsides de fonctionnement aux Fabriques d'Eglise (182.166,60 EUR), en forte augmentation par rapport à 2005 (141.159,82 EUR)
- . les subsides octroyés à de multiples associations (331.138 EUR) ; au point 16 des annexes du budget (pages 190 et 191), sont détaillées les subventions d'au moins 1.250 EUR ; on soulignera que l'ensemble des subventions octroyées pour le Festival International du Rire sont désormais regroupées à l'article 76246/332-02 (donc y compris les frais de fonctionnement et de promotion anciennement imputés à l'article 762/124-48)
- . les cotisations annuelles à diverses associations telles que la SIAEE, INASEP, UVCW, NEW, ... (47.819,13 EUR)
- . les primes communales (naissance, citerne à eau de pluie, ...) (29.450 EUR)

- . les frais de conservation et de régie des forêts (20.000 EUR)
- . l'intervention communale accordée conventionnellement à l'Intercommunale de gestion de l'Hôpital Princesse Paola de Marche-en-Famenne (20.000 EUR depuis 2005)
- . les non-valeurs relatives aux différentes fonctions budgétaires (62.821,36 EUR).

3.1.5. Les provisions pour risques et charges

- 3.1.5.1. Conformément aux dispositions de l'article 8 du R.G.C.C., les disponibilités budgétaires sont affectées à la constitution de provisions pour risques et charges (et/ou de fonds de réserve).
- 3.1.5.2. Bien qu'ils soient tous deux repris sous le vocable de « Prélèvements », il faut distinguer les provisions pour risques et charges des fonds de réserve.
Contrairement aux fonds de réserve, qui sont définis et décrits au point 3.1.7. ci-après, les provisions sont gérées au niveau de chaque fonction budgétaire et sont totalisées dans le tableau récapitulatif des dépenses de la même manière que les catégories économiques « Personnel », « Fonctionnement », « Transferts » et « Dette ».
- 3.1.5.3. Les annexes du budget contiennent un tableau présentant l'évolution des provisions (annexe n° 7, page 156).
- 3.1.5.4. *En 2006*, une provision est constituée (dotation de *80.000 EUR* à l'article 000/958-01) grâce aux intérêts résultant des opérations de placement du solde non utilisé de l'emprunt principal de 4.520.000 EUR relatif à la Maison de repos.

3.1.6. La Police

Le tableau ci-après présente l'évolution de la fonction 330 et reprend dès lors les différentes catégories économiques de dépenses ordinaires :

Tableau comparatif	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Chiffres absolus	850.249,31	1.003.744,49	857.946,91	887.134,40	928.286,90	928.286,90
Chiffres relatifs (ex. propre)	6,37 %	6,57 %	5,34 %	5,37 %	5,48 %	5,26 %
Dépenses/Habitant	71,67	84,93	72,26	74,42	77,18	77,39
Différence par rapport ex. -1	+ 7,70 %	+ 18,05 %	- 14,53 %	+ 3,40 %	+ 4,80 %	+ 0,00 %

Après les fortes variations enregistrées entre 2001 et 2003, et l'accroissement de 2005, le budget communal consacré à la Police est inchangé en 2006 à 928.286 EUR dans la mesure où la zone de police n'a pas encore arrêté son budget propre.

La comparaison avec les autres communes est délicate étant donné la disparité des situations (zones pluri- ou mono-communales, ...). On peut seulement indiquer que la dotation à la zone de police représentait en 2005, 65 EUR par habitant dans les communes du même cluster et 88 EUR par habitant dans les communes

wallonnes (contre 77,18 EUR par habitant à Rochefort en 2005). On notera dans ces autres communes une stabilisation des dépenses par habitant depuis 2003.

3.1.7. Les prélèvements pour les fonds de réserve

3.1.7.1. Les prélèvements en faveur des fonds de réserve (fonction 060) sont repris dans le récapitulatif du budget, après la totalisation des dépenses de l'exercice propre et des exercices antérieurs (« totaux cumulés »). Ils influent sur le résultat général du budget.

3.1.7.2. Les annexes du budget contiennent un tableau présentant l'évolution des (fonds de) réserves (annexe n° 7, page 156).

3.1.7.3. Le recours à cette technique est d'importance variable d'un exercice à l'autre :

Exercice	Montant	Par rapport au budget global
2000	1.048.031,85	7,33 %
2001	209.222,13	1,53 %
2002	372.690,00	2,37 %
2003	118.970,00	0,73 %
2004	260.255,00	1,55 %
2005	192.883,00	1,12 %
2006	147.150,00	0,83 %

3.1.7.4. Des prélèvements sont effectués au service ordinaire afin d'alimenter :

- * le fonds de réserve extraordinaire destiné à financer différents petits investissements (voir les annexes, pp. 3 à 9 : « Programme détaillé des investissements »), sur le boni des exercices antérieurs, à hauteur d'un montant de *137.650 EUR*,
- * un fonds ordinaire affecté à l'économie (*9.500 EUR*).

Pour un commentaire, nous renvoyons à l'alinéa 2 du point 2.3.4. ci-avant (page 16).

3.1.8. Les exercices antérieurs

A la suite du « Tableau de synthèse » et avant le détail des articles de l'exercice propre, sont inscrits différents crédits rattachés aux « Exercices antérieurs ». Ces dépenses n'influent pas sur le résultat de l'exercice propre mais bien sur le résultat global du budget.

En 2006, le seul crédit inscrit, qui ne représente que *0,09 % du budget global de l'exercice (16.712,78 EUR)*, permettra de rembourser un subside perçu dans le cadre du Plan Drogue et n'ayant pas été justifié par des dépenses suffisantes.

3.2. Ventilation fonctionnelle des dépenses ordinaires

Pour faciliter la comparaison et l'analyse, les 28 fonctions budgétaires normalisées ont été regroupées en 11 groupes fonctionnels suivant le modèle proposé par DEXIA BANQUE (voir « Le Profil financier individuel de Rochefort », *op. cit.*).

Le tableau de la page 21 donne un aperçu de l'éventail des activités de la commune.

Le tableau et le graphique en page 22 montrent l'évolution des 6 principaux groupes de dépenses entre 2000 et 2006.

Bien évidemment, on retrouve dans ce tableau les tendances dégagées lors de l'analyse des dépenses ordinaires sous l'angle économique (point 3.1. ci-avant).

Relevons seulement les quelques indications suivantes :

3.2.1. Certains groupes fonctionnels amorcent ou confirment une remontée après une phase de contraction : Communication (voirie/cours d'eau) ; Incendie ; Enseignement ; Cultes.

A l'inverse, pour d'autres, 2006 constitue un coup d'arrêt (Administration générale ; Police/Justice ; Culture/Sports/Loisirs/Bibliothèque ; Salubrité publique/Urbanisme/Logement) voire une nouvelle régression (Economie/Agriculture/ Sylviculture/Eau ; Aide sociale/Soins de santé).

3.2.2. Rochefort se distingue des communes du même cluster socio-économique (base: chiffres 2005) :

- . par l'importance des fonctions suivantes : Police/Justice ; Incendie ; Economie/Agriculture/Sylviculture/Eau ; Enseignement ; Culture/Sports/Loisirs/Bibliothèque ; Salubrité publique/Urbanisme/Logement.
- . par le poids moindre du groupe fonctionnel suivant : Communication (voirie/cours d'eau).

3.3. Le total des dépenses ordinaires

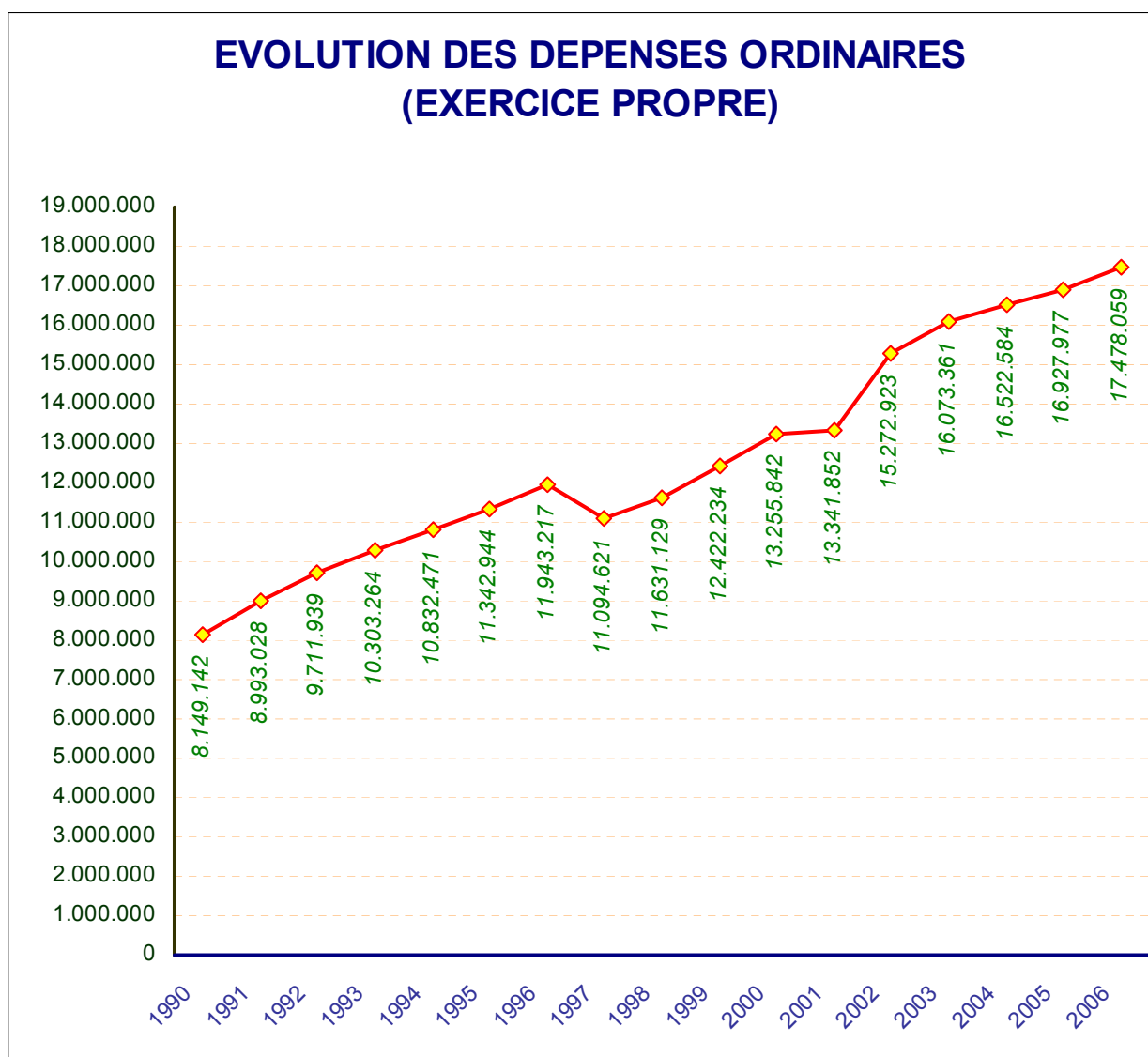
Le graphique ci-après illustre l'augmentation quasi linéaire des dépenses ordinaires (exercice propre), qui atteignent le montant de 17.478.058,78 EUR en 2006 (1.457,11 EUR par habitant).

Celles-ci se situent à un niveau nettement supérieur à la moyenne des autres communes (chiffres 2005) :

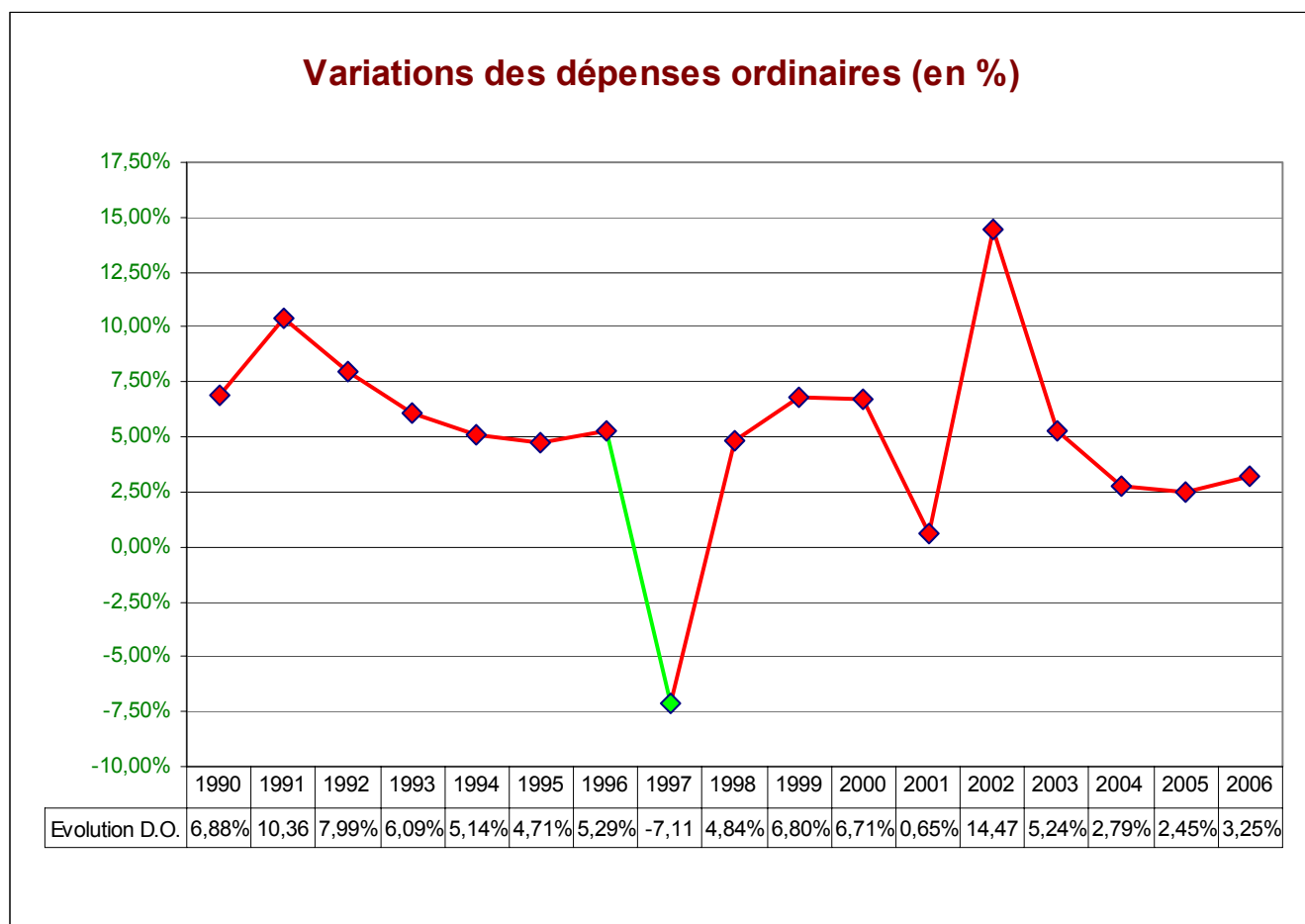
- Rochefort : 1.407,50 EUR par habitant
- Communes du même cluster socio-économique : 1.207 EUR par habitant
- Communes wallonnes : 1.133 EUR par habitant.

Cette situation résulte notamment

- des services spécifiques assurés par la Ville (abattoir, distribution d'eau, ensemble de l'enseignement public fondamental, ...)
- des multiples activités para-communales menées ou soutenues communalement (tourisme, culture, action sociale, ...)
- de la répercussion sur le service ordinaire des nombreux investissements réalisés au fil des années en matière culturelle, sportive, etc.



Par ailleurs, il est instructif de comparer les variations (en pourcentage) du total des dépenses ordinaires d'un exercice à l'autre.



A l'exception du budget de l'exercice 1997, les dépenses ordinaires évoluent toujours à la hausse (*en 2006 : 3,25 %*). Les variations d'une année à l'autre sont parfois très importantes. La moyenne des augmentations est de 5,09 %.

A titre de comparaison⁽¹⁾, les dépenses des communes wallonnes ont connu une croissance :

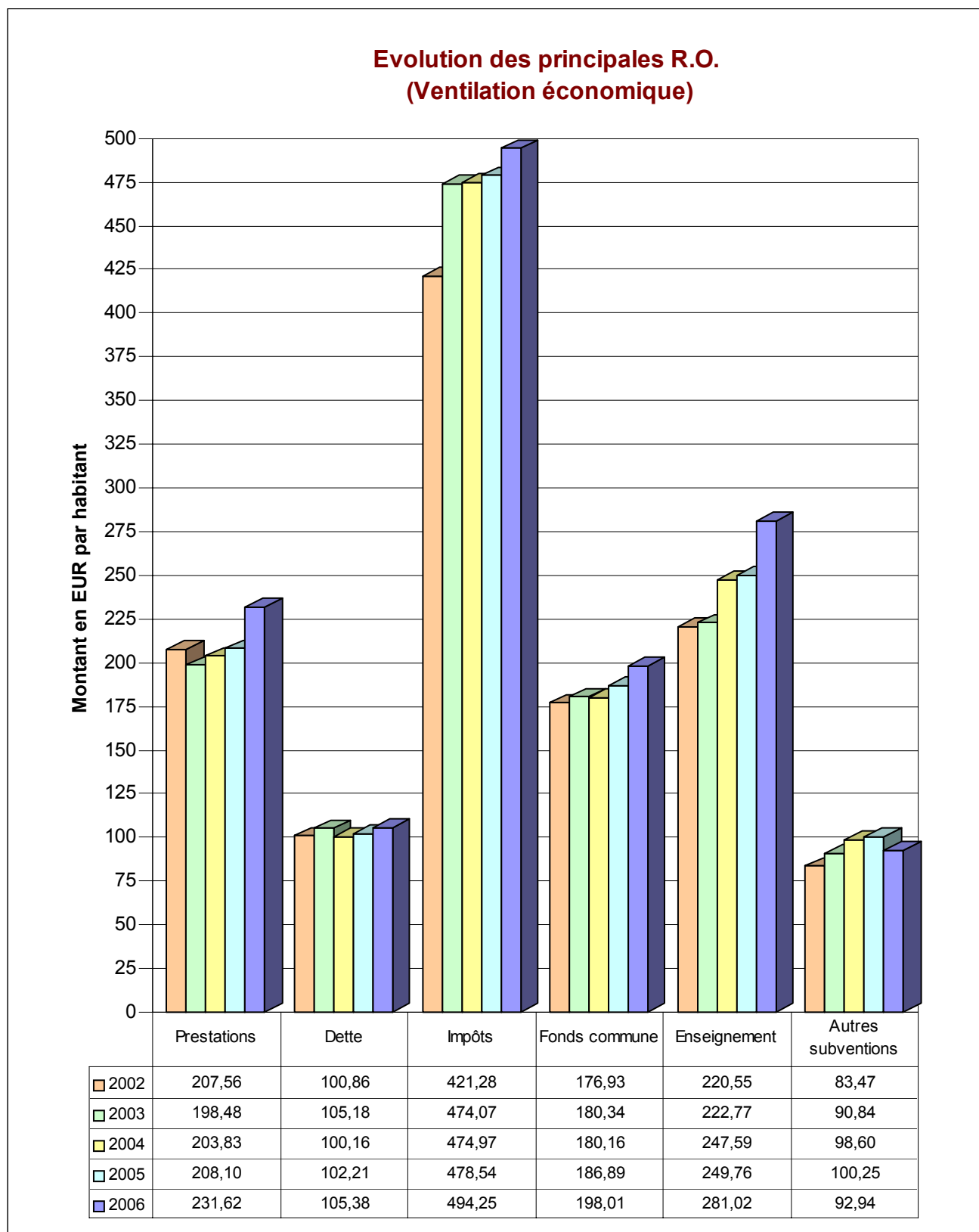
- de 5,2 % entre 2000 et 2001
- de 5,4 % entre 2001 et 2002
- et de 3 % entre 2002 et 2003.

Les simulations Dexia laissent présager un taux de croissance annuel moyen de 3,5 % entre 2004 et 2007 alors que ce taux atteignait 4,4 % entre 1998 et 2003.

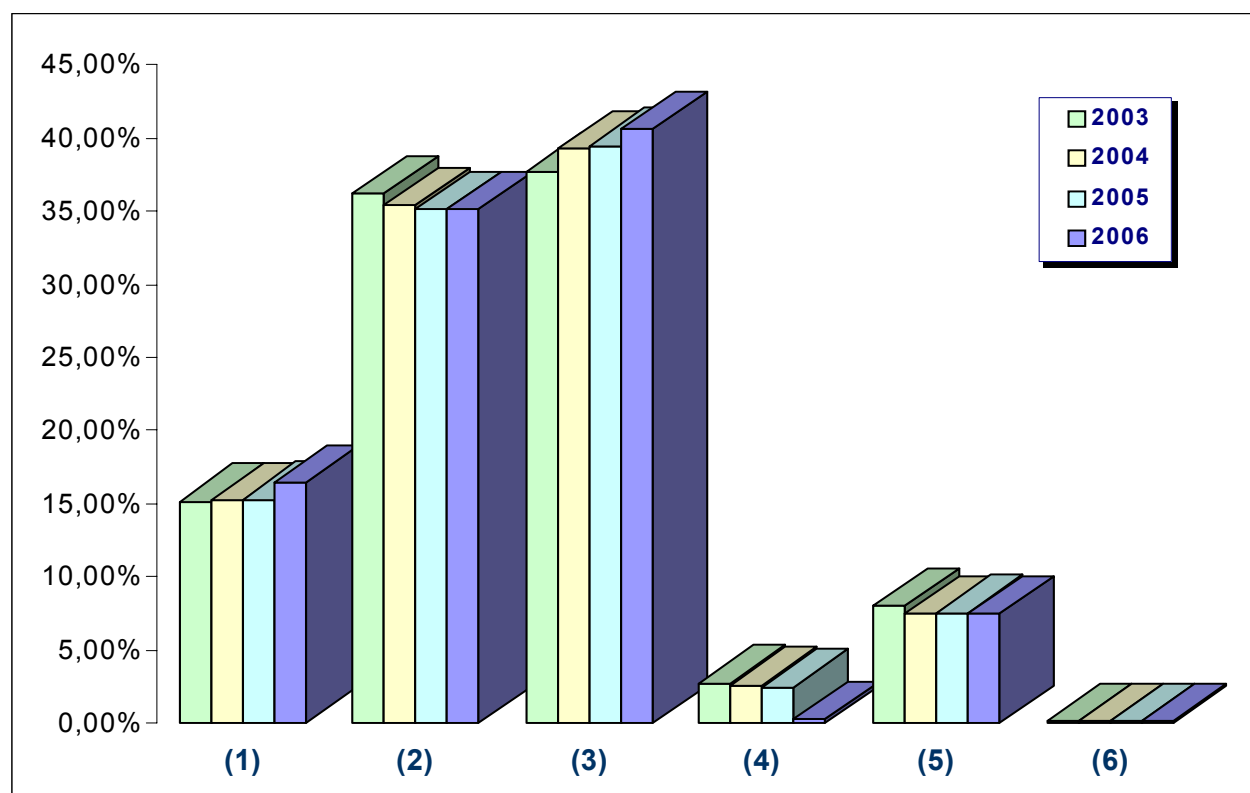
⁽¹⁾ Source : « *Les finances communales wallonnes : simulations budgétaires 2004-2007* », p.5 et p.30, Dexia Banque, Service Research.

4. LES REVENUS COURANTS - Recettes ordinaires (R.O.)

Tableaux de synthèse et graphiques généraux :



VENTILATION ECONOMIQUE	Par rapport à l'exercice propre				Par rapport au budget global			
	2003	2004	2005	2006	2003	2004	2005	2006
Prestations	15,16%	15,19%	15,29%	16,44%	13,20%	13,50%	13,12%	14,66%
Transferts	76,70%	77,24%	77,10%	75,98%	66,78%	68,62%	66,16%	67,76%
*Impôts	36,21%	35,40%	35,16%	35,09%	31,53%	31,45%	30,18%	31,29%
~ IPP	12,45%	12,53%	12,25%	12,22%	10,84%	11,13%	10,51%	10,89%
~ PI	15,06%	14,50%	14,27%	14,41%	13,11%	12,88%	12,25%	12,85%
~ Autres impôts	8,70%	8,37%	8,64%	8,47%	7,58%	7,44%	7,42%	7,55%
*Subventions	37,73%	39,23%	39,45%	40,60%	32,85%	34,85%	33,86%	36,21%
~ Fonds communes	13,78%	13,43%	13,73%	14,06%	11,99%	11,93%	11,78%	12,54%
~ Enseignement	17,02%	18,45%	18,35%	19,95%	14,82%	16,40%	15,75%	17,79%
~ Autres subventions	6,94%	7,35%	7,37%	6,60%	6,04%	6,53%	6,32%	5,88%
*Dettes "Part Etat"	2,76%	2,61%	2,48%	0,29%	2,40%	2,32%	2,13%	0,26%
Dettes	8,03%	7,47%	7,51%	7,48%	7,00%	6,63%	6,45%	6,67%
*Bénéfices électricité	6,98%	6,41%	6,44%	5,90%	6,08%	5,69%	5,53%	5,26%
*Dividendes (hors élec.)	1,00%	1,02%	1,04%	1,08%	0,87%	0,91%	0,90%	0,96%
Prélèvements	0,11%	0,10%	0,10%	0,10%	0,09%	0,09%	0,09%	0,09%
Total exercice propre	100%	100%	100%	100%				
Exercices antérieurs					12,37%	11,13%	13,77%	10,69%
Prélèvements					0,56%	0,03%	0,42%	0,13%
Total général					100%	100%	100%	100%



(1) PRESTATIONS
 (2) Impôts
 (3) Subventions
 (4) Dette "Part Etat"

(5) DETTE
 (6) PRELEVEMENTS

} TRANSFERTS

RECETTES PAR HABITANT	ROCHEFORT					CLUSTER				REGION WALLONNE			
Ventilation économique (a)	2002	2003	2004	2005	2006 (b)	2002	2003	2004	2005	2002	2003	2004	2005
Prestations	207,56	198,48	203,83	208,10	231,62	167	163	153	161	54	55	59	62
Transferts	939,54	1.004,09	1.036,28	1.049,24	1.070,26	868	902	954	976	904	925	961	991
- Impôts totaux (c)	421,28	474,07	474,97	478,54	494,25	422	438	455	463	454	469	489	497
- Impôts <u>hors</u> Belgacom (c)	421,28	444,70	445,25	448,47	463,48								
. Impôt personnes physiques	160,25	162,95	168,10	166,70	172,08	143	145	157	158	174	178	190	191
. Précompte immobilier (c)	152,71	197,18	194,57	194,20	202,93	162	171	172	174	175	181	188	192
. P.I. <u>hors</u> Belgacom (c)	152,71	167,81	164,85	164,13	172,16								
. Autres impôts	108,32	113,95	112,30	117,64	119,25	117	122	127	131	105	110	111	114
- Fonds	176,93	180,34	180,16	186,89	198,01	213	215	226	234	193	190	195	203
Recettes de dette	100,86	105,18	100,16	102,21	105,38	43	46	45	55	64	64	63	68
Prélèvements	1,40	1,39	1,39	1,37	1,38								
Total des R.O. (exercice propre)	1.249,36	1.309,15	1.341,66	1.360,92	1.408,64	1078	1111	1152	1192	1022	1044	1083	1121

(a) Source : "Rocheftort, Profil financier", op. cit. (sauf les chiffres concernant Rocheftort et les totalisations).

(b) Le chiffre de la population est celui au 01.10.2005, à savoir 11.995 habitants (Source : Registre national).

(c) La recette liée à la perception du précompte immobilier sur les biens BELGACOM est intégrée à partir de l'exercice 2003 (voir point 4.1.2.2., page 39).

4.1. Les transferts

4.1.1. Le chiffre global

Les transferts (impôts, subventions, remboursement de la dette dite « part Etat », ...) constituent la principale source de revenus des communes.

A Rochefort, ils représentent environ 3/4 des recettes de l'exercice propre (75,98% en 2006).

Ils augmentent chaque année comme le montrent les tableaux des pages précédentes, passant de 866,19 EUR/habitant en 2001 à 1.070,26 EUR en 2006 (976 EUR pour les communes du même cluster, en 2005).

4.1.2. Les impôts

4.1.2.1. Les recettes fiscales reprises à la fonction 040 constituent 35,09 % des recettes de l'exercice propre 2006 (contre 35,16 % en 2005), soit en chiffres absolus 5.928.572,38 EUR en 2006 (5.755.423,98 EUR en 2005).

Contrairement à la majorité des communes (cluster : 40,19%), la fiscalité ne constitue pas la source la plus importante de financement du service ordinaire.

Voici l'évolution de ces recettes (en euros par habitant) :

Exercices	Rochefort		Cluster	Région
	Total dont Belgacom			
1999	342,15		359	394
2000	377,18		377	407
2001	416,07		398	435
2002	421,28		422	454
2003	474,07	29,37	438	469
2004	474,97	29,72	455	489
2005	478,54	30,07	463	497
2006	494,25	30,77	/	/

4.1.2.2. Quels sont les éléments marquants du budget 2006 en ce domaine ? :

1) Centimes additionnels au précompte immobilier :

Exercices	Recettes d'additionnels au P.I.	Nombre de centimes additionnels	Différence en %	Valeur de 100 centimes par habitant
1999	1.318.225,13	2100		5,33
2000	1.643.600,53	2100	24,68%	6,66
2001	1.721.487,01	2600	4,74%	5,58
2002	1.804.729,28	2600	4,84%	5,87
2003	2.341.126,55	2600	29,72%	7,58
2004	2.319.215,46	2600	-0,94%	7,48
2005	2.335.688,32	2600	0,71%	7,47
2006	2.434.118,64	2600	4,21%	7,80

Depuis l'exercice d'imposition 2003 (enrôlement 2004), la suppression de l'exemption dont bénéficiait la SA BELGACOM de tout impôt ou taxe au profit des communes engendre une recette annuelle supplémentaire qui peut être estimée à 361.683,21 EUR (base : exercice d'imposition 2005).

Le rendement des additionnels au précompte immobilier augmente parce que la base taxable augmente (revenu cadastral imposé non indexé : 5.836.400 en 2005 contre 5.750.355 en 2004 et 5.662.424 en 2003).

Cette progression reste intéressante étant donné que la Région wallonne a effectivement compensé les effets de la réforme fiscale décidée en 2003⁽¹⁾ (voir dernier alinéa du point 4.1.3.1. ci-après relatif aux fonds, page 41).

Comparativement (chiffres budgétaires 2005), le taux moyen d'imposition des communes du cluster est de 2.508 centimes additionnels et celui des communes wallonnes de 2.440. La valeur de 100 centimes additionnels par habitant est de :

- 7,47 à Rochefort
- 6,93 dans le cluster
- 7,86 en Région wallonne.

2) Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (I.P.P.)

Exercices	Recettes d'additionnels à l'IPP	Différence en %	Moins-values en recettes d'additionnels à l'IPP suite à la réforme fiscale *
1999	1.636.762,04		
2000	1.683.785,41	2,87%	
2001	1.917.374,46	13,87%	
2002	1.893.809,63	-1,23%	-19.000 EUR
2003	1.934.648,16	2,16%	-66.000 EUR
2004	2.003.797,28	3,57%	-94.000 EUR
2005	2.004.894,32	0,05%	-150.000 EUR
2006	2.064.083,93	2,95%	-252.000 EUR

* Estimation de l'U.V.C.W. (taux : 7,80 %)

L'impact négatif de la réforme fiscale fédérale sur l'I.P.P. dont le plein effet se fera sentir en 2006 plombe fortement le produit de cette recette communale. Vu « la perte de produit fiscal attendu », la circulaire sur le budget 2006 permet d'appliquer un taux maximum de 8,8 %. Pour rappel, le taux à Rochefort est de 7,80 %.

A titre de comparaison, on indiquera que :

- . le taux moyen d'imposition des communes du cluster est de 7,78 % et celui des communes wallonnes de 7,53% (budget 2005).
- . le produit de cette importante taxe est de 172,08 EUR par habitant à Rochefort (en 2005, 166,70 EUR à Rochefort, 158 EUR au niveau du cluster et 191 EUR en Région wallonne).

⁽¹⁾ Remplacement des réductions proportionnelles (10 ou 20 %) du P.I. pour personnes à charge, par des déductions forfaitaires (125 ou 250 EUR). Relèvement du seuil d'exonération au P.I. pour le matériel et outillage de 159 EUR à 795 EUR. Gel de l'indexation du revenu (à l'index relatif à l'année 2002).

3) La fiscalité communale propre :

Aucune nouvelle taxe n'est instaurée.

Les taux demeurent inchangés hormis le tarif de l'eau dont la recette est reprise en « Prestations » (voir point 4.2. ci-après, page 42).

Le règlement-taxe sur l'équipement en infrastructures de zones urbanisables sera revu afin d'en faciliter la perception.

4.1.3. Les subventions ordinaires

Les subventions ordinaires des différentes autorités supérieures continuent à s'accroître puisqu'elles passent de 5.864.678,94 EUR en 2003 à 6.274.056,27 EUR en 2004 puis à 6.457.245,75 en 2005 pour atteindre 6.860.764,10 EUR en 2006.

Spécificité rochefortoise, elles restent l'élément le plus significatif des recettes ordinaires (40,60 % à l'exercice propre). Cette situation présente l'avantage de ne pas faire supporter directement aux redevables rochefortois une partie des dépenses ordinaires. Le revers en est la plus forte dépendance vis-à-vis d'autorités supra-communales. Les dangers du recours aux subsides pour des actions spécifique sont aussi bien connus :

- ils laissent généralement une quote-part à charge communale d'autant qu'ils se réduisent parfois au fil du temps
- en cas de suppression des subsides, il est souvent difficile d'abandonner l'activité mise en place.

4.1.3.1. Les fonds des communes

Exercice	Fonds des communes (en EUR)	Recette par habitant (en EUR)	Différence par rapport à l'exercice précédent	Evolution en % par rapport au total des R.O. (exercice propre)
1999	1.786.869,87	151,85	/	14,38%
2000	1.882.897,48	160,29	+ 5,37%	14,19%
2001	1.988.509,42	167,62	+ 5,61%	14,90%
2002	2.090.954,86	176,93	+ 5,15%	14,16%
2003	2.141.213,57	180,34	+ 2,40%	13,78%
2004	2.147.482,22	180,16	+ 0,29%	13,43%
2005	2.247.733,59	186,89	+ 4,67%	13,73%
2006	2.375.177,83	198,01	+ 5,67%	14,06%

Cette forme traditionnellement importante de ressources est en progression depuis 1999.

En regard du total des R.O. (exercice propre), 2005 et 2006 représentent une embellie (respectivement 13,73 % et 14,06 %) après une érosion de 2001 à 2004.

Rochefort reçoit une quote-part inférieure à celle des autres communes du même cluster (respectivement 192, 196, 213, 215, 226 et 234 EUR/habitant en 2000, 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005) et à celle des autres communes wallonnes (173, 178, 193, 190, 195 et 203 EUR/habitant entre 2000 et 2005).

L'U.V.C.W. revendique « Plus qu'un pacte fiscal ... un **pacte de stabilité financière** en refinançant le Fonds des communes (objectif : atteindre 25 % des recettes ordinaires) et en assurant la neutralité budgétaire de tous transferts de compétences, missions et charges nouvelles, réformes fédérales ou régionales. »⁽¹⁾

La dotation pour logements sociaux, qui est accordée deux ans après leur création, devrait dès 2006 engendrer davantage de recettes. En fonction des directives de la circulaire sur le budget, il n'a cependant pas été possible d'en tenir compte dans le budget initial 2006.

A noter que la rubrique « Fonds » intègre l'aide octroyée par la Région Wallonne dans le cadre de l'Axe 1 du « Plan Tonus communal » pour les exercices 2001 à 2006 (*127.013,08 EUR en 2006*).

Comme pour 2005, le Gouvernement wallon compensera les effets négatifs de la réforme fiscale wallonne sur les communes (voir point 4.1.2.2., 1°, page 39). *81.378,05 EUR* sont inscrits en 2006 (idem crédit 2005).

4.1.3.2. Les subsidiations d'enseignement

Le traitement du personnel enseignant subventionné est intégralement reporté en recettes ordinaires (recettes = dépenses : 3.041.627,50 EUR).

En outre, sont enregistrés les subsides de fonctionnement de l'enseignement fondamental (total : 312.118 EUR), qui ne couvrent qu'une partie des dépenses de ce type.

4.1.3.3. Les « autres subventions »

La progression de cette sous-catégorie est stoppée : 986.429,38 EUR en 2002, 1.078.535,37 EUR en 2003, 1.175.258,33 EUR en 2004, 1.205.677,22 EUR en 2005 pour seulement *1.114.756,07 EUR en 2006*.

Cette brusque perte est essentiellement due à la révision du pourcentage laissé à charge de la commune de Rochefort dans les frais de fonctionnement du Service Régional d'Incendie (de 65 % à 77,5 %) (*124.265,32 EUR en 2006* au lieu de 193.301,61 EUR en 2005 et 134.922,36 EUR en 2004).

Outre cette recette, les « autres subventions » reprennent en particulier :

- . la contribution de la Région Wallonne et de l'Etat fédéral dans le traitement de différentes catégories d'agents (APE, ADL, Plan de Prévention de Proximité, Plan Drogue, Conseiller en Aménagement du Territoire et en Environnement, Agent d'encadrement des peines judiciaires alternatives,

⁽¹⁾ Conclusion finale de l'étude réalisée par l'U.V.C.W., publiée dans le Mouvement communal, 8-9/2005, pp.338-359 sous le titre « La fiscalité locale en Wallonie : pour un pacte de stabilité financière » et téléchargeable à l'adresse http://www.uvcw.be/no_index/fiscalite-locale.pdf.

Accompagnateur social de la zone de police, AWIPH, Fonds des maladies professionnelles, ...), pour un montant total de 815.826,30 EUR (dont 571.207 EUR pour les 216,47 points APE)

- . la retenue-pension de 7,5 % effectuée sur les rémunérations des Bourgmestre et Echevins (16.030 EUR)
- . l'intervention du personnel dans les titres-repas (25.000 EUR)
- . les subsides de la Communauté française pour la bibliothèque communale (26.214,75 EUR) et pour l'accueil extrascolaire (19.266 EUR + 1.000 EUR de l'ONE)
- . l'intervention du Forem (2.000 EUR) et de la commune de Houyet (5.766,25 EUR) dans les frais de fonctionnement de la Maison de l'Emploi
- . les indemnités et ristournes liées aux contrats d'assurances (34.500 EUR).

4.1.4. Le remboursement de sa dette par l'Etat

Les Autorités subventionnantes remboursent à la Ville les emprunts à leur charge et contractés pour le financement de divers investissements subsidiés.

Ce remboursement s'élève en 2006 à un montant total de 48.382,94 EUR :

- 28.080,26 EUR pour les intérêts et amortissements des prêts dits « Part Etat » (voir l'alinéa 2 du point 3.1.2.2., page 24, pour l'explication de la diminution de ce poste inscrit en dépenses/recettes)
- 20.302,66 EUR pour les subventions en intérêts des emprunts garantis par le Service Général de Garantie des Infrastructures Scolaires Subventionnées (S.G.G.I.S.S.) (voir page 12 des Annexes).

4.2. Les prestations

Il s'agit du remboursement à la Ville du coût de la fourniture de biens non durables ou de services. Autrement dit, ce type économique de recettes regroupe les recettes récurrentes provenant des biens communaux et les services rendus par la commune.

Au fil des ans, leur progression est quasi constante. La croissance du montant total des prestations *en 2006 (2.778.317,25 EUR soit 231,62 EUR/habitant* contre 2.502.807,31 EUR soit 208,10 EUR/habitant en 2005) résulte pour l'essentiel de l'augmentation du tarif de l'eau (+ 257.556,50 EUR). En effet, les deux éléments constitutifs du prix de l'eau seront adaptés afin de refléter l'évolution

- d'une part, du coût-vérité de l'assainissement (C.V.A. de 0,5229 EUR/m³ à 0,625 EUR/m³) (autorisation ministérielle du 29.11.2005)
- d'autre part, du coût-vérité de la distribution (C.V.D. de 1,65 EUR/m³ à 1,77 EUR/m³) (autorisation attendue).

Parmi cette catégorie de recettes, l'on relève encore :

- les loyers : logements, complexe loué à La Poste (y compris le remboursement du P.I.), carrières, terrains agricoles, droits de chasse, ... (674.300 EUR)
- diverses redevances faisant l'objet de règlements fiscaux : ambulance, campings communaux, bassin de natation, minigolf, eau, prestations techniques, sépultures, ... (1.487.300 EUR)
- le produit de la vente des coupes de bois sur pied (200.000 EUR)

- la redevance versée par le concessionnaire de l'abattoir communal de Rochefort (231.451,73 EUR)
- le remboursement par les locataires du précompte mobilier sur les droits de chasse (32.000 EUR)
- la contribution FOST-PLUS dans les collectes sélectives de déchets d'emballages recyclables (34.500 EUR)
- la contribution au Fonds social de l'eau (6.312,50 EUR)
- le produit de la taxe sur les déversements à la décharge du Vesty (8.000 EUR à reverser à la Région wallonne)
- la récupération d'avances ou de prêts consentis à l'asbl Grotte de Lorette-Rochefort (6.197,34 EUR), au Tennis Club de Jemelle (15.000 EUR), au Tennis Club de Han-sur-Lesse (5.887,47 EUR) et à la « Pelote Jemelloise » (1.610 EUR) ainsi que l'intervention du P.O. des « Ecoles libres de Jemelle et de Rochefort » dans le financement de la quote-part non subventionnée de la nouvelle salle à ériger, rue de la Passerelle à Rochefort (2.476,21 EUR).

4.3. La dette

Par recettes de la dette, on entend le résultat financier des opérations de capital réalisées ainsi que des opérations relatives à la dette publique.

La contribution de ce flux économique dans le budget ordinaire se monte à 1.264.038,60 EUR (7,48% de l'exercice propre – 105,38 EUR par habitant).

Trois principaux types de recettes peuvent être identifiés :

4.3.1. Les recettes provenant des participations dans les entreprises de distribution de l'énergie.

La convention de reprise du réseau géré par la R.E.R. engendre pour la Ville des recettes reprises à la fonction 552 du budget ordinaire :

- la rémunération via l'intercommunale IDEFIN des 2.999 parts sociales Electrabel détenues fictivement, et ce à 100 % jusqu'au 31.12.2006 et à 75 % jusqu'au 31.12.2011. Pour 2006, cette rémunération a été budgétisée au montant de 47.264,64 EUR ;
- le versement par Electrabel de 5 annuités (exercices 2002 à 2006 inclus) pour l'apport de la clientèle RER : 105.803,26 EUR ;
- les dividendes versées par IDEFIN, soit un montant total estimé à 605.092,38 EUR ;
- la redevance d'amortissement en provenance de l'intercommunale IDEG : 225.470,74 EUR ;
- le solde (bénéfice) d'exploitation de la RER (prise en charge Electrabel /frais de personnel et d'exploitation), estimé à 13.872,06 EUR (voir annexe n°13 du budget, p.186).

Par contre, depuis 2003, la RER ne rembourse plus à la Ville les charges des emprunts contractés en son nom. Ceux-ci ont alors été intégrés dans la dette « Part communale » (voir point 3.1.2.5. ci-avant, page 25).

Les recettes versées à la Ville à titre de participations dans les entreprises de distribution d'énergie (fonction 552-R.O. Dette) évoluent comme suit :

- en chiffres absolus : 997.503,08 EUR contre 1.053.815,87 EUR en 2005, 1.024.636,48 EUR en 2004 et 1.085.389,26 EUR en 2003

- en chiffres relatifs :
 - . par rapport à l'exercice propre : 5,90% contre 6,44% en 2005, 6,41 % en 2004 et 6,98 % en 2003
 - . par rapport au budget global : 5,26% contre 5,53% en 2005, 5,69 % en 2004 et 6,08 % en 2003.

Ces recettes liées au secteur électrique sont loin d'être négligeables alors que des changements fondamentaux en ce domaine sont programmés ou prévisibles.

4.3.2. Les dividendes (hors secteur électrique)

La Ville reçoit des dividendes annuels du Holding Communal (Dexia Banque S.A.), de la Société Wallonne des Eaux (S.W.D.E.) et de l'intercommunale BRUTELE, pour un montant total de *182.005,52 EUR* (170.798,34 en 2005, 162.990,53 EUR en 2004 et 156.149,75 EUR en 2003).

4.3.3. Les intérêts des comptes financiers

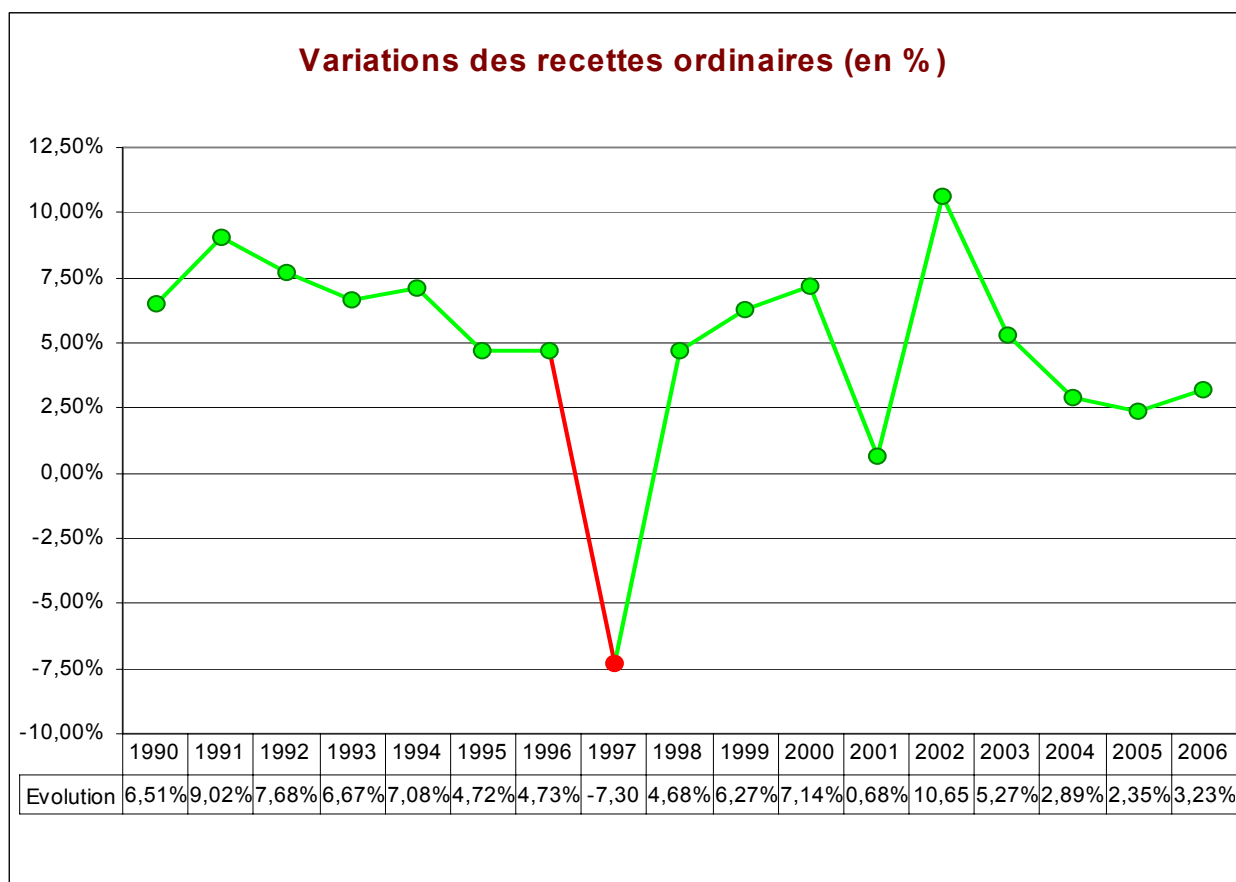
Les intérêts créditeurs pour 2005 se chiffrent à *84.500 EUR* (voir point 3.1.5.4., page 30) contre 6.500 EUR en 2005.

4.4. Les prélèvements

La provision de 16.509,21 EUR, constituée en 1999 et provenant de la vente des bois au Parc d'Activités Economiques (extension Nord), est disponible pour une opération spéciale de boisement forestier de parcelles impropres à l'agriculture. Différents projets sont à l'étude avec le Service forestier.

4.5. Le total des recettes ordinaires (variations)

Comme pour les dépenses ordinaires (voir page 34), il est possible d'établir les variations (en pourcentage) du total des recettes d'un exercice à l'autre.



Comme pour les dépenses, toutes les variations sont positives à l'exception de celle de 1997.

Le pourcentage de croissance enregistré en 2006 (3,23 %) est :

- supérieur à celui des 2 exercices précédents
- inférieur à la moyenne de la période considérée (4,84%)
- légèrement inférieur à celui du total des dépenses ordinaires (3,25%).

A titre de comparaison⁽¹⁾, les recettes des communes wallonnes ont crû :

- de 2,29 % entre 2000 et 2001
- de 4,1 % entre 2001 et 2002
- de 4,7 % en 2003.

Les simulations Dexia laissent présager un taux de croissance annuel moyen de 2,8 % entre 2004 et 2007 alors que ce taux moyen atteignait 4 % entre 1998 et 2003.

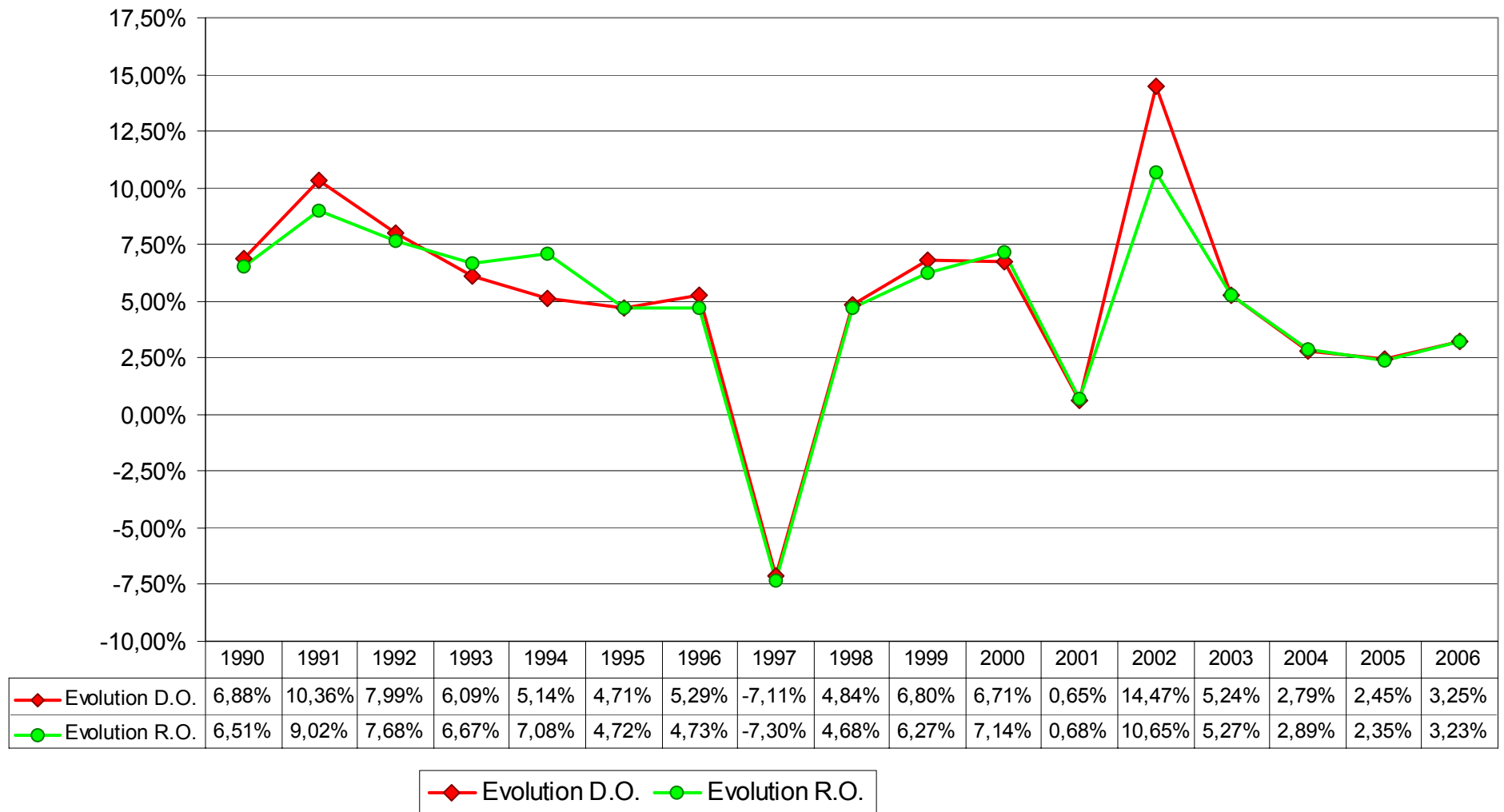
⁽¹⁾ Source : « Les finances communales wallonnes : simulations budgétaires 2004-2007 », p.4 et p.30, Dexia Banque, Service Research.

5. LA SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE

- 5.1.** Vous trouverez à la page suivante le tableau exposant la situation nette de chaque fonction budgétaire, soit le total des recettes de la fonction moins le total des dépenses de la fonction.
- 5.2.** Deux remarques générales :
- en vertu du principe budgétaire d'unité, l'ensemble des recettes ordinaires est affecté à la couverture de l'ensemble des dépenses ordinaires de la commune. Il n'y a donc pas au service ordinaire de spécialisation des recettes, sauf si celles-ci ont une affectation spéciale (ex. subsides enseignement, ...)
 - certains crédits budgétaires rattachés à une fonction spécifique concernent en réalité une ou plusieurs autres fonctions. Un exemple : en dépenses, la fonction 050 reprend les assurances RC générale et accidents de travail de la Ville sans distinguer les secteurs sur lesquels elles portent.
- 5.3.** Pour certaines fonctions (exemple, la fonction Voirie – Cours d'eau), comparer les recettes et les dépenses n'est pas pertinent. Par contre, il peut être instructif de mettre en perspective les recettes et les dépenses de quelques fonctions spécifiques tout en gardant à l'esprit les remarques du point 5.2. :
- Fonction 124 : Patrimoine privé
Solde net : -86.287,56 EUR (-108.010,00 EUR en 2005, -98.726,11 EUR en 2004 et -145.154,17 EUR en 2003).
Les dépenses consacrées au patrimoine privé communal (donc hors Hôtel de Ville, STC, cultes, culture, ...) sont supérieures aux recettes de la fonction.
 - Fonction 351/352 : Service Régional d'Incendie
Solde net : -553.622,54 EUR (-427.992,14 EUR en 2005, -476.273,32 EUR en 2004 et -471.561,48 EUR en 2003).
Le coût net de ce service s'accroît, notamment en raison de la diminution de la part contributive des autres communes protégées (voir point 4.1.3.3., page 41).
 - Fonction 721/722 : Enseignement maternel et primaire
Solde net : -570.937,22 EUR (-560.511,26 EUR en 2005, - 552.613,75 EUR en 2004 et -577.117,11 EUR en 2003).
Même si elles sont importantes, les subventions ne couvrent pas l'ensemble des dépenses d'enseignement.
 - Fonction 874 : Distribution d'eau
Solde net : +220.549,91 EUR (+137.713,53 EUR en 2005, + 151.579,57 EUR en 2004 et + 192.863,76 EUR en 2003).
Afin d'apprécier le coût réel du service, il faut intégrer des crédits relevant d'autres fonctions tel que cela a été pratiqué dans le dossier de demande d'augmentation soumis au Service des prix du SPF Economie. A partir de 2007, le coût-vérité devra être déterminé suivant les règles d'évaluation imposées par la Région wallonne, ce qui implique une mise en place dès 2006.
- 5.4.** A la page 48, un graphique présente l'évolution des recettes et des dépenses (exercice propre) sur une période d'une quinzaine d'années.

SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE							
FONCTIONS	DEPENSES			RECETTES			SOLDE NET
	Montants	Dép./Hab.	Pourcentage	Montants	Rec./Hab.	Pourcentage	
Exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Recettes et dépenses générales	85.020,00	7,09	0,49%	99.500,00	8,30	0,59%	14.480,00
Dette générale	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Dette générale et Fonds	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
**Fonds	0,00	0,00	0,00%	2.375.177,83	198,01	14,06%	2.375.177,83
Taxes et redevances	20.500,00	1,71	0,12%	5.928.572,38	494,25	35,09%	5.908.072,38
Assurances	54.727,45	4,56	0,31%	33.500,00	2,79	0,20%	-21.227,45
Administration générale	2.073.959,25	172,90	11,87%	175.708,45	14,65	1,04%	-1.898.250,80
Patrimoine privé	530.887,56	44,26	3,04%	444.600,00	37,07	2,63%	-86.287,56
Services généraux	221.093,69	18,43	1,26%	29.388,00	2,45	0,17%	-191.705,69
Calamités	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Justice, Police	971.821,35	81,02	5,56%	60.226,16	5,02	0,36%	-911.595,19
Service d'incendie	811.281,63	67,63	4,64%	257.659,09	21,48	1,52%	-553.622,54
Voirie-Cours d'eau	2.336.408,86	194,78	13,37%	211.715,52	17,65	1,25%	-2.124.693,34
Commerce-Industrie	647.430,80	53,98	3,70%	1.222.493,42	101,92	7,24%	575.062,62
Agriculture - Sylviculture	151.163,87	12,60	0,86%	475.509,21	39,64	2,81%	324.345,34
Enseignement primaire	3.980.620,45	331,86	22,77%	3.409.683,23	284,26	20,18%	-570.937,22
Recettes et dépenses non ventilables	27.000,00	2,25	0,15%	0,00	0,00	0,00%	-27.000,00
**Enseignement secondaire	17.148,28	1,43	0,10%	3.841,63	0,32	0,02%	-13.306,65
**Enseignement supérieur	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
**Enseignement pour handicapés	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Formation de jeunesse	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Bibliothèques publiques	107.473,22	8,96	0,61%	54.684,75	4,56	0,32%	-52.788,47
Éducation populaire et arts	1.326.531,88	110,59	7,59%	345.554,68	28,81	2,05%	-980.977,20
Cultes	278.670,64	23,23	1,59%	1.414,53	0,12	0,01%	-277.256,11
Action sociale	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Assistance et sécurité sociale	1.183.010,64	98,63	6,77%	21.266,00	1,77	0,13%	-1.161.744,64
Assistance sociale et Maisons de soins	132.431,72	11,04	0,76%	68.719,66	5,73	0,41%	-63.712,06
Offres d'emploi	17.995,31	1,50	0,10%	5.766,25	0,48	0,03%	-12.229,06
Santé et hygiène	37.846,31	3,16	0,22%	0,00	0,00	0,00%	-37.846,31
Alimentation et eau	1.350.640,47	112,60	7,73%	1.520.608,73	126,77	9,00%	169.968,26
- dont pour la fonction 873 (Abattoir communal)	282.033,38	23,51	1,61%	231.451,73	19,30	1,37%	-50.581,65
- dont pour la fonction 874 (eau)	1.068.607,09	89,09	6,11%	1.289.157,00	107,47	7,63%	220.549,91
Désinfection-Nettoyage-Résidus ménagers	595.549,52	49,65	3,41%	74.495,96	6,21	0,44%	-521.053,56
Eaux usées	93.317,45	7,78	0,53%	0,00	0,00	0,00%	-93.317,45
Cimetières- Protection environnement	146.516,95	12,21	0,84%	48.520,00	4,05	0,29%	-97.996,95
Logement-Urbanisme	279.011,48	23,26	1,60%	27.979,00	2,33	0,17%	-251.032,48
TOTAUX EXERCICE PROPRE	17.478.058,78	1.457,11	100,00%	16.896.584,48	1.408,64	100,00%	-581.474,30

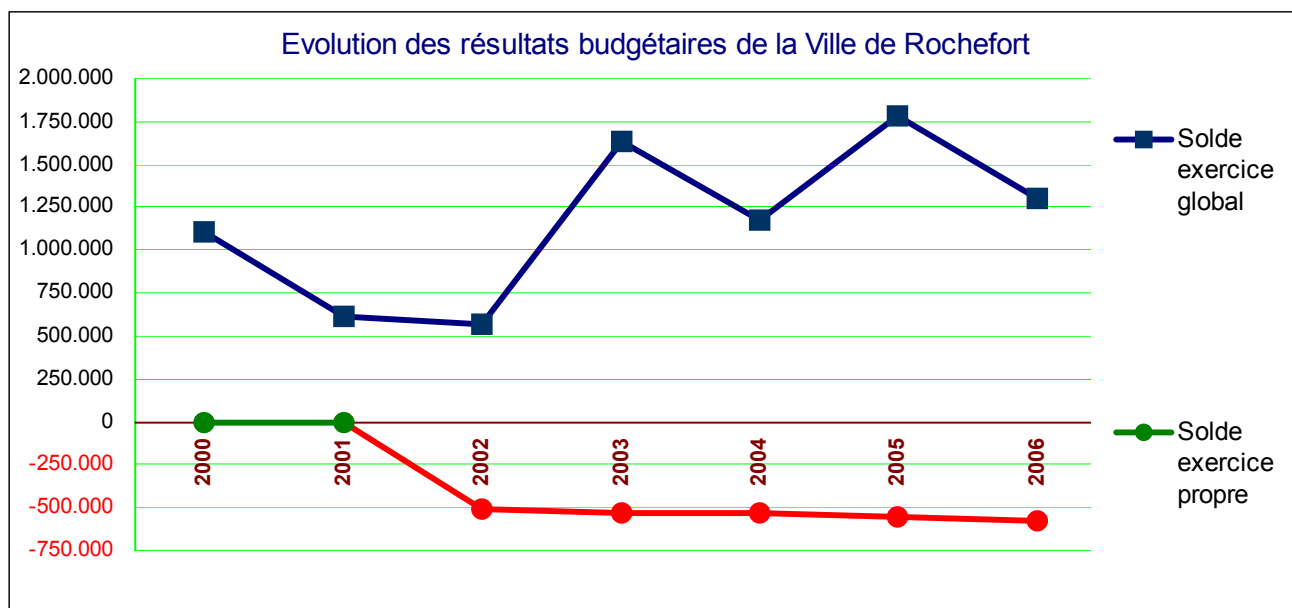
Evolution D.O./R.O. (Exercice propre)



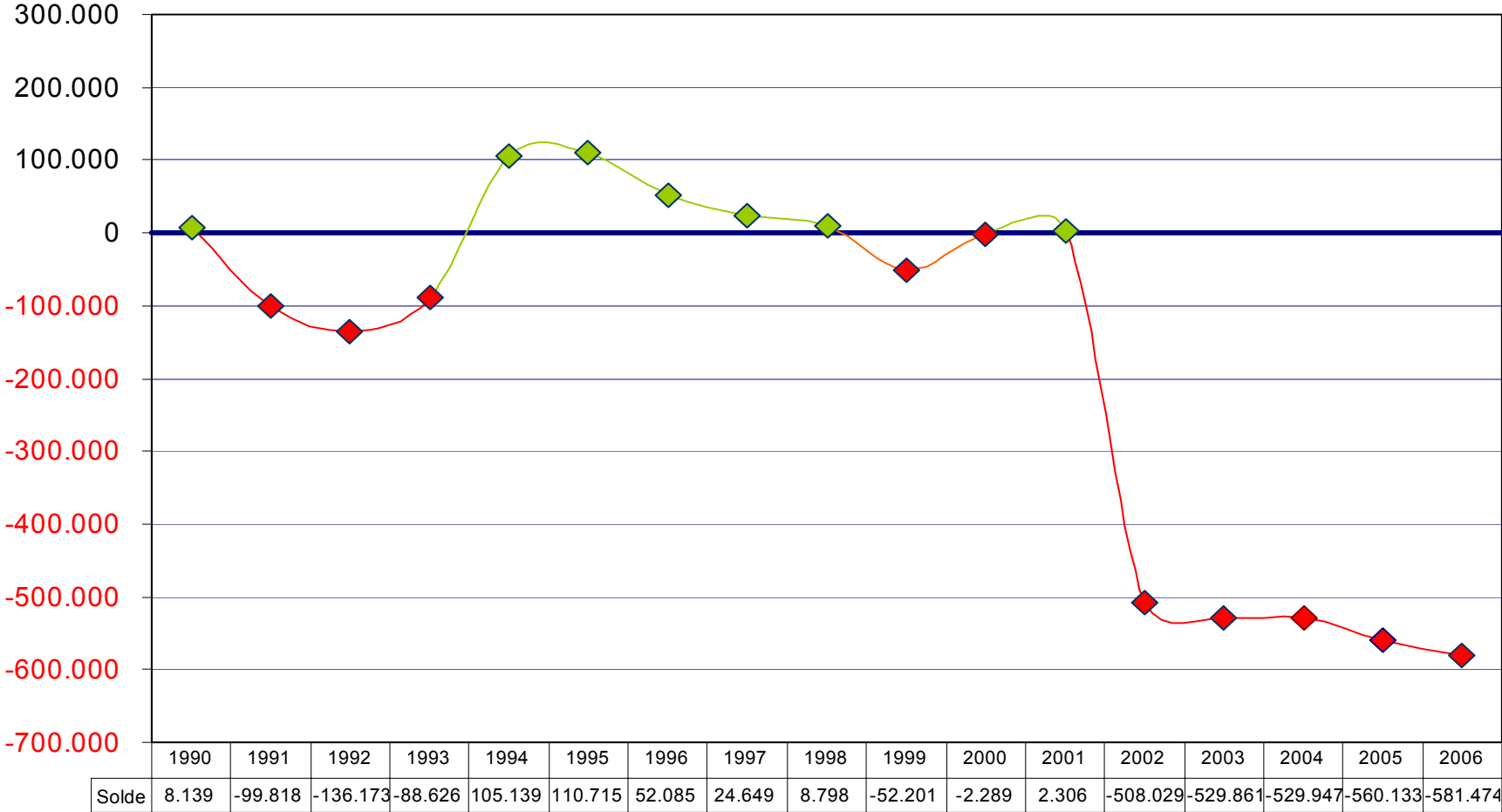
6. LE RESULTAT BUDGETAIRE

- 6.1.** Pour la 5^{ème} année consécutive, l'exercice propre présente un solde net négatif (déficit) supérieur au demi-million d'euros. En 2006 il s'accroît encore au montant de -581.474 EUR (= 3,4 % des recettes de l'exercice propre). La règle du tiers boni telle qu'elle est décrite dans la circulaire budgétaire est respectée. En effet, le mali (-581.474,30 EUR) est inférieur à 675.159,64 EUR, ce chiffre -le tiers boni- représentant le tiers du montant constitué du boni présumé au 31.12.2005 (2.025.487,93 EUR, suivant le tableau de synthèse).
- 6.2.** Le solde de l'exercice global s'élève à 1.304.962 EUR (boni) (1.781.938 ,96 EUR en 2005). Conformément aux dispositions légales, le résultat présumé de l'exercice 2005 (+ 2.025.478,93 EUR), tel qu'il est calculé dans le tableau de synthèse du budget 2006, sera remplacé par le résultat du compte 2005, par voie de modification budgétaire.
- 6.3.** Le tableau et les graphiques ci-après illustrent l'évolution des résultats budgétaires de Rochefort, des communes du même cluster socio-économique et des communes wallonnes. La situation de Rochefort apparaît plus défavorable à l'exercice propre mais plus favorable à l'exercice global.

Résultats budgétaires	Exercices						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Solde exercice propre							
ROCHEFORT							
- en EUR	-2.289,12	-2.305,71	-508.028,54	-529.860,97	-529.946,54	-560.133,09	-581.474,30
- en EUR/habitant	-0,19	-0,19	-42,99	-44,63	-44,46	-46,57	-48,48
CLUSTER (en EUR/hab.)	7	-6	-20	-39	-39	-42	
REGION(en EUR/hab.)	10	-12	-17	-19	-28	-13	
Solde exercice global							
ROCHEFORT							
- en EUR	1.104.006,03	609.757,91	570.644,11	1.638.918,76	1.178.670,50	1.781.938,96	1.304.961,85
- en EUR/habitant	93,98	51,40	48,29	138,04	98,88	148,16	108,79
CLUSTER (en EUR/hab.)	69	58	62	63	77	94,00	
REGION (en EUR/hab.)	69	58	62	67	95	107,00	



Evolution du solde (exercice propre)



Clôture le 19 décembre 2005.